

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement
n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent dis-
continuer doivent en donner avis, au Bureau du
Journal, un mois avant l'échéance de leur abon-
nement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS.—Trois piastres.

HONORÉ MERCIER, —Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

Cour d'appel

BUREAUX ET IMPRIMERIE,
RUE DES CASCADES

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, et moins, 1ère insertion 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 60
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 10
On traite de gré à gré pour les Annonces qui
devront être publiées plus de trois mois.

Editeurs-Propriétaires, —LUSSIER & FRERES.

Vol. 11.

St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 20 Mars, 1863.

No. 8

ADRESSES D'AFFAIRES.

PAPINEAU & MORISON.
AVOCATS.

RUE LAFRAMBOISE.
A. C. PAPINEAU, L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

SICOTTE & CHAGNON
AVOCATS.

Rue St. Hyacinthe, à côté du Bureau de
Poste.
St. Hyacinthe, 11 mai 1858.

BOURGEOIS ET BACHAND,
AVOCATS.

RUE GIRAUD,
ST. HYACINTHE.
J. B. BOURGEOIS, }
P. BACHAND, }
1er Juin 1862.

JOSEPH ROY,
AVOCAT.

Tien son Bureau, Rue Cascades, Maison de M.
Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit du Maréchal
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

T. DESNOYERS
AVOCAT.

RÉSIDENCE : —DRUMMONDVILLE.
M. Desnoyers suivra les Cours de St. Hyacinthe
et du district d'Arthabaska.
Drummondville 14 Janvier 1862

ROBERTSON & RACICOT,
AVOCATS.

Sweetsburgh, District de Bedford.
Octobre 1860.

A. B. PARMOLLE,
AVOCAT.

Waterloo, C. E.,
Suivra les Cours du District de Bedford.
9 novembre 1861.

D. G. MORISON, Notaire.

A transporté son BUREAU, coin de
Rues LAFRAMBOISE et DESSAUL-
LES.

St. Hyacinthe, 1er mai 1857.

Dr. C. BUCKLEY.

Le Dr. BUCKLEY a transporté sa Phar-
macie dans le Magasin ci-devant occupé par
M. Léonard Beaudry, Rue Cascades, maison
Edmond Boivin.

St. Hyacinthe, Mai 1862.

DR. R. GARIÉPY.

ÉLÈVE GRADUÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
DE QUÉBEC.

N° 1, Rue (Côte) St. Lambert, No. 6.
Haut de la Rue St. Laurent, près de la Rue
Craig, MONTREAL.

Consultations à toute heure.
8 mai 1861.

THEODORE DRAGON.

HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE,
POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

RÉSIDENCE, ST. HYACINTHE.
28 Mai 1862.

Dr. F. X. COTE,

(Ancien élève du Dr. Magloire Turcot.)
A ÉTABLI SON BUREAU

RUE CASCADES, ST. HYACINTHE,
AU-DESSUS DES ATTELIERES DU

"Courrier de St. Hyacinthe."
VISIBLE A TOUTE HEURE

Hotel du Canada,

TENU PAR
MICHEL PALARDY.

PLACE DU MARCHÉ, ST. HYACINTHE.
1er Septembre 1862.

Fontaine et Boucher,

AGENTS D'ANNONCES DOMESTIQUES ET ÉTRANGÈRES.
No. 78 RUE NASSAU, NEW-YORK.
(Chambre No. 12.)

17 Annonces insérées aux termes les plus avan-
tageux dans les principaux journaux Français,
Espagnols et Anglais, publiés dans les États-Unis,
la Havane le Canada et l'Amérique Espagnole.

J. L. SANGUINET,
HUISSIER.

Coin des rues St. Antoine et St. Hyacinthe.
VIS-A-VIS LE BUREAU DE
MM. SICOTTE ET CHAGNON.

JULIEN BENOIT,
Huissier de la Cour Supérieure,
Pour le District de St. Hyacinthe.

Résidence : —Village d'Acton Vale.
M. Benoit se chargera aussi de toute collection
qu'on voudrait lui confier.

1er Décembre, 1862.

Bulletin Commercial.

PRIX DU MARCHÉ.
De la Ville de St. Hyacinthe.

	Samedi, 14 Mars, 1863.
Fleur, par quintal	13 4 14 2
Fleur de Blé d'Inde 100 lbs.	0 0 0 0
Blé, par minot	6 10 6 8
Blé d'Inde	3 9 4 7
Pois	3 9 4 0
Orge	4 6 6 0
Avoine	1 10 2 1
Sarrasin	3 0 0 0
Lard, par 100 livres	23 0 30 0
Porc frais, par livre	0 24 0 51
Lard salé	0 5 0 51
Beurre	0 14 0 3
Veu, par quartier	1 0 4 6
Dinde, couple	5 0 6 0
Oies	3 4 1 6
Canard	9 0 0 0
Poules, par couple	1 3 2 6
Pardoux, couple	0 0 0 0
Litres, la pièce	0 0 0 0
Grues, par douzaine	9 8 0 9
Beurre frais par livre	0 9 0 10
De salé	0 8 0 9
Sucre d'Erable	0 01 0 7
Miel par livre	0 5 0 0
Cloux, la pièce	0 2 0 2
Niveau	0 01 0 14
Laine	1 8 1 101
Pommes par minot	5 0 6 0
Potatoes nouvelles, le minot	1 5 1 6
Foin, par 100 bottes	30 0 45 0

O. TOMLETTE,
Clerc du Marché.

PRIX COURANT EN GROS.
MONTREAL, 14 Mars, 1863.

Fleur, —Inférieure, \$2.25 à 2.75; Moyenne,
\$2.80 à 3.50; Fine, \$3.50 à 4.05; Supérieure No. 2,
\$4.20 à 4.25; Supérieure, \$4.35 à 4.40; Fancy,
\$4.55 à 4.60; Extra, \$5.15 à 5.50; Extra super-
rieure, \$5.15 à 5.30. Fleur en poche, \$2.35 à
2.40 par 112 lbs. Fleur nouvelle, No. 1, \$4.50.
FAVINE d'AVOINE par brl. 200 lbs. \$4.00 à 4.30.
Blé de Printemps, \$9.35; Blé d'Hiver, \$1.08.
Blé d'Inde, par 56 lbs, 40c. à 45c.
Avoine par 40 lbs, 44c. à 46c.
Pois par 56 lbs, 70c. à 72c.
ALCALIS.—Potasse, \$6.00 à 6.10; Perlasse
\$6.00 à \$6.10.
LARD.—Moss, \$10.00 à 10.50; Prime Moss, \$8;
Prime, \$7.50 à 8.00.
JAMBONS.—5c. à 7c.; Epauls, 2c. à 3c.
Bœuf.—En magasin 11 à 12c.; 1ère qualité
12c. à 13c.
Les œufs sont 9c. à 10c.
SAINDOIX.—Abondant, prix, 7c. à 7c.
Suif.—De 8c. à 8c.

JOHN DOUGALL & CO.,
MARCHANDS DE PRODUITS A COMMISSION.
(Successeurs dans le commerce des produits à
John Dougall.)

ATTENTION,

BOIS DE CHARPENTE,
BOIS DE SOLOGE,
BOIS DE CORDE.

Le sousigné informe respectueusement toutes
les personnes qui ont besoin de bois de toute sorte,
pour bâtisses, charpente ou pour chauffage, qu'il
en a une grande quantité qu'il offre en vente à des
prix très réduits, et à des conditions faciles.

J. B. GILBERT.

St. Hyacinthe, 15 Dec. 1862.

AUGUSTIN LAVALLÉE
FACTEUR

D'ORGUES.

M. A. LAVALLÉE informe respectueuse-
ment les Messieurs du Clergé et le public,
qu'il tient son atelier à ST. HYACINTHE, rue
CASCADES, et qu'il est prêt à confectionner des
ORGUES d'Églises à demande et conformes au
désir que l'on voudra bien lui confier; ayant fait
des études spéciales sur les jeux d'Anciens, tels
que, Trompettes, Haut-bois, etc., il se trouve en
état de garantir toutes les parties de ses instru-
ments.

M. LAVALLÉE, est maintenant à construire
un petit Orgue contenant six jeux et clavier de
pedales, très convenable pour une Église de cam-
pagne et qu'il offre en vente à bon marché.

—DE PLUS,—

Il se chargera de la réparation des Instruments
de Musique, tels que, Orgues, Pianos, Harmoniums,
&c., &c., &c.

SON ŒUVRE SONT TOUJOURS

GARANTIE.

ANDRÉ BEAUREGARD
MARCHAND,

Ste. Rosalie.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public
en général, qu'il a maintenant un bon

MAGASIN GENERAL

dont il vendra comme auparavant au plus bas
prix de St. Hyacinthe, tout effet de

Groceries,

Morue,

Tabac,

Liqueurs,

FOIN AU MEILLEUR MARCHÉ,

—AINSI QUE—

Perches,

Piquets,

Bois de toute espèce.

Ste. Rosalie, 12 Février, 1863.

FEUILLETON

LE CHEVALIER

RAOUL SFORZI.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE XII.

La Ligue d'équité.

Une nuit profonde enveloppait la cam-
pagne lorsque de Maurevert sortit, gardée à
vue, et en compagnie du bandit Croixmore,
pour se rendre à la réunion des membres de
la Ligue d'équité.

Le lieu désigné était un défilé étroit et
profond qui comptait en deux une montagne
haute et escarpée. Une centaine de pays-
sans, dissimulés dans les anfractuosités des
rochers, causaient entre eux en attendant
l'arrivée du chef des messieurs de Tournoi.

—Mes chers compagnons, disait un ro-
buste montagnard, celui-là même que le
lecteur a vu au début de cette histoire pé-
rorer dans le cabaret de Saint-Pardoux, —
mes deux compagnons, il est certain que le
bon droit se trouve de notre côté, voilà
pourquoi je m'oppose à ce que nous remet-
tions nos intérêts entre les mains du Sei-
gneur de Tournoi! Prendre le diable pour
avocat, quand votre cause est juste, c'est
vous exposer à perdre votre procès.

—Tu oublies, Blaise, interrompit un autre
montagnard, que nous autres vilains, nous ne
connaissions rien à la science de la guerre;
que deviendrons-nous sans un chef expert et
avisé? Nous nous ferions tuer en pièces.

—Que Neumi! s'écria Blaise, n'a-t-on
pas vu déjà, à différentes époques, de sim-
ples vilains devenir tout à coup d'excellents
capitaines! Et puis, au pis aller, ne nous
reste-t-il pas encore la ressource de choisir
pour chef un noble seigneur, homme de
cœur et franc du collier?...

—On dénicher cela mervelle, Blaise.

Le montagnard réfléchit, puis hochant la
tête:

—Le fait est, dit-il que cela serait diffi-
cile. N'importe, je maintiens que confier
nos intérêts au sire de Croixmore, c'est ren-
dre notre cause mal famée et nous exposer
à de tristes déboires.

Maître Blaise parlait encore, quand un
sillement aigu et prolongé retentit au milieu
du silence de la nuit: c'était le signal con-
venu pour annoncer l'approche du Bandit de
Tournoi et de ses gens.

Aussitôt un bourdonnement confus de voix humaines qui sem-
blaient tomber du ciel, sortit des flancs et
des hauteurs de la montagne; des feux s'al-
lumaient de tous les côtés, et un grand nom-
bre de conjurés, invisibles jusqu'alors, appa-
rurent en scène.

—Vive le seigneur de Tournoi! hurla
Blaise, qui craignait que ses propos répétés
au bandit ne lui valussent plus tard de sé-
rieux ennemis, tenant à se faire remarquer par
son enthousiasme.

Pas un des assistants ne répéta ce cri.

Peu après, l'aventurier Croixmore apparut à
la tête de son escorte. Après avoir salué
la réunion par un majestueux geste de bras,
le bandit mit pied à terre et se dirigea vers
une espèce d'autel ou de tribune, construit à
la hâte avec des quartiers de roche, au mi-
lieu du défilé. Huit montagnards, armés de
torches enflammées, se placèrent aux quatre
angles et Croixmore, dominant la foule de
ses auditeurs, commença son discours:

—Chers et aimés compagnons, dit-il,
vous vous êtes réclamés de moi dans votre
détresse, j'ai pris en pitié vos peines et je
me rends à vos vœux. Me voici prêt à vous
aider dans votre résistance à la tyrannie de
vos seigneurs, à vous conduire à la victoire.
Cependant il est nécessaire qu'avant de nous
unir dans une étroite alliance nous sachions
bien vous et moi à quoi nous nous enga-
geons. Voici les conditions auxquelles mon
appui vous est acquis. D'abord, j'entends
exercer sur tout les associés de la Ligue d'é-
quité une autorité pleine et entière; celui
qui conseil le par un mauvais esprit de crai-
nement de me désobéir, serait arquébue-
ou pendu, —à mon choix et sur l'heure, —
sans autre forme de procès.

—Ensuite j'exige, en cas de prise d'un
château, que les deux tiers du butin revien-
nent à mes hommes d'armes! L'exterminer
sans que personne ait le droit d'élever la
voix, la valeur des dépouilles conquises; en-
fin je désire que, pour mon entrée en cam-
pagne, il me soit compté en espèces mon-
noyées, de bon aloi et ayant cours, la somme
de quatre mille écus.

—Si, comme je n'en doute pas, ces con-
ditions si raisonnables et si modérées vous
agréant, je me fais fort d'enlever les hostili-
tés avant la fin de la semaine.

—Chers et aimés compagnons, j'ai dit!...

A présent, je vous accorde une demi-heure
de réflexion pour accepter ou refuser mes
conditions!... Délibérez!...

Les conjurés accueillirent la belle haran-
gue de Croixmore par un morne silence. Le
chef des messieurs de Tournoi, en mettant
tout d'abord trop à sa cupidité, donnant
à réfléchir aux montagnards; les infortunés
se demandaient si, au lieu de se procurer un
allié, ils n'allaient pas plutôt se créer un

nouveau tyran! Dissimulés en groupes
nombreux, ils discutaient vivement entre eux,
à voix basse, lorsqu'un second coup de sifflet
se fit entendre; les torches s'éteignirent,
chacun se tut.

Bientôt un montagnard, après avoir ré-
pondu au mot d'ordre des sentinelles placées
aux alentours, pénétra dans le défilé et de-
manda à être conduit auprès de Croixmore.

—Seigneur, lui dit-il, j'ai laissé sous bon-
ne garde, à cent pas au plus de la réunion,
un homme qui veut absolument vous voir et
vous parler. En vain je lui ai affirmé que
vous n'étiez pas ici, il n'a ajouté aucune
créance à mes propos, et m'a menacé, si je
me refusais à lui obéir, de me donner de sa
dague à travers le corps.

—Connais-tu cet homme? demanda
Croixmore.

—Si je le connais, seigneur! répéta le
montagnard en se signant avec effroi, ah!
certes.

—Comment se nomme-t-il? qui est-il?

—Il se nomme Benoist... c'est le chef
des apôtres du marquis de la Tremblais!

A cette réponse, Croixmore ne sut se dé-
fendre d'un mouvement d'inquiétude et d'é-
tonnement, mais prenant de suite son parti:

—Holla! compagnons, s'écria-t-il en éle-
vant la voix, qu'on rallume les torches et
qu'on entonne un cantique. Il faut que le
visiteur qui va venir, croyant à une réu-
nion de religieux en prières. Quant à
toi l'ami, continua le bandit en s'adressant
au montagnard qui lui avait annoncé l'ar-
rivée du chef des apôtres, amène-moi au plus
vite l'exécuteur des hautes-œuvres du mar-
quis! A l'ordre de Croixmore les torches
brillèrent, et un formidable concert ébranla
les échos du défilé.

—Cher ami, dit-il en se retournant vers
de Maurevert, conviens que l'apparition de
de l'apôtre Benoist dans ce lieu, et à cette
heure-ci, confirme et justifie pleinement les
soupçons que votre conduite suspecte m'a
déjà inspirés!... Nous allons voir comment
vous vous tirerez de cette confrontation!...
Je doute que ce soit à votre honneur!

—Croixmore, répondit tranquillement
le capitaine, je trouve plaisant que vous osiez
douter si longtemps de ma parole!... Je ne
me réserve, une fois que j'aurai payé ma
rançon et reconquis ma liberté, de vous men-
ner de la rude sorte pour vous punir de
votre grossièreté et de votre lâcheté. Non-
seulement l'apôtre Benoist n'est pas
mon complice, il est même le plus déclaré
de mes ennemis.

De Maurevert parlait encore lorsque l'a-
pôtre se présenta devant le chef des mes-
sieurs de Tournoi. A la vue du géant, un
sourire de joie féroce contracta les traits de
Benoist.

—Messire, dit-il en s'inclinant devant
Croixmore, je désirerais avoir avec vous un
entretien particulier et secret, vous plairait-
il d'éloigner pour un instant vos hommes
d'armes?

—Volontiers, Benoist! A présent que
nous voici seuls, expliquez-vous, je vous
écoute! Mais, auparavant, une question.
Est-ce votre maître le seigneur de la Trem-
blais qui vous dépêche vers moi, ou bien,
vous trouvez-vous ici de votre propre vo-
lonté?

—Je viens au nom de mon seigneur et
maître, répondit Benoist, après avoir hésité.

—Ainsi, c'est en son nom que vous par-
lez.

—C'est en son nom que je parle!

—Messire de Croixmore, reprit l'apôtre
après une légère pause, monseigneur de la
Tremblais vous prie de l'aider à se faire jus-
tice d'un misérable qui n'a pas craint de
l'outrager, de braver sa puissance! Mon
seigneur et maître m'a chargé, en outre, de
vous offrir deux cents écus pour prix du ser-
vice qu'il attend de vous.

—A quel misérable faites-vous allusion,
Maître Benoist?

—Au capitaine de Maurevert, ici pré-
sent!

—Ah! il s'agit de Maurevert! dit Croix-
more d'un air méfiant et ironique! Etes-
vous bien bien assuré de ne point vous trom-
per de nom!

—On ne peut plus assuré, messire!...

—Et, en supposant que je consente à me
mêler de la querelle de votre maître et du
capitaine, quelle conduite devrais-je tenir
envers ce dernier? Le livrer entre vos mains
sans doute?

—Nullement, messire; le pendre haut et
court. Puis que cela même, si vous le dé-
sirez!...

—Prendre haut et court le capitaine de
Maurevert! répéta le bandit avec un éton-
nement véritable; et quand cela, maître Be-
noist?

—Le plus tôt sera le mieux, messire. Si
l'exécution se faisait de suite en ma présen-
ce il me serait possible de narrer la chose à
mon maître, qui j'en suis sûr, tirerait une
sensible jouissance de ce récit.

Au ton de sincérité avec lequel Benoist
prononça ces derniers mots, le seigneur de
Tournoi sentit ses soupçons s'évanouir. Tou-
tefois, craignant encore que la démarche du
chef des apôtres ne cachât un piège:

—Maître Benoist, lui dit-il, comment
avez-vous appris que ce soir devait avoir
lieu un préche en plein vent, et que je de-
vais, moi, m'y rendre!

—D'une façon bien simple, messire. Des
espions que j'avais échelonnés dans la cam-
pagne pour surveiller les faits et gestes du
dit de Maurevert, sont accourus m'avertir
que le capitaine achevait de se mettre en

route. Je me suis élancé à sa poursuite, et
tout en suivant ses traces, je suis arrivé à
votre château. Vos gens m'ont fourni un
guide pour me conduire auprès de vous, et
me voici!

L'explication donnée par l'apôtre, était si
plausible, si naturelle, que Croixmore ne
conserva plus le moindre doute et sur l'in-
nocence de son prisonnier et sur l'ignorance
de Benoist au sujet de la réunion des mem-
bres de la Ligue d'équité.

Se tournant alors vers de Maurevert qui,
toujours accompagné des deux hommes
commis à son garde, se tenait à l'écart, le
seigneur de Tournoi lui fit signe de venir le
rejoindre. Le capitaine, quoique scanda-
lisé intérieurement de cette façon légère d'a-
gir envers un personnage tel que lui, ne
s'empêcha pas moins de se rendre à cet ap-
pel, il avait hâte de connaître le motif et le
résultat de la conférence des deux bandits.

—Capitaine, lui dit Croixmore, en dési-
gnant par un geste de tête l'apôtre, voici
maître Benoist, un honnête et loyal serviteur
du marquis de la Tremblais qui m'offre, au
nom de son maître, deux cents écus si je
veux bien prendre la peine de vous faire ac-
crocher à un gibet!...

—Mort et furie! Tout le monde s'est
donné aujourd'hui le mot pour me faire
prendre! S'écria de Maurevert poudré de
colère! Sang et carnage! a-t-on donc ap-
pris que madame ma mère se soit rendue
coupable d'une faiblesse, que l'on me traite
aussi en enfant! Je vous préviens, sire de
Croixmore — et remuez en passant que
je vous donne le titre de sire par pure
courtoisie, car vous n'y avez aucunement
droit, — je vous préviens qu'avant de me
laisser accrocher à un gibet, — comme vous
dites, — je compte livrer une belle et rude
bataille!

Je déclare, en outre, sire de Croixmore,
que vous êtes bien l'âne le plus bête, le plus
maître, le plus brut qui ait jamais brouté
l'herbe d'un pré!... Vouloir me faire
prendre pour gagner deux cents écus, lors-
que ma rançon vous en rapporterait quatre-
cents!... Cet acte de prodigalité mal en-
tendue atteint jusqu'à la démence!...

Quant à toi, maintenant, poursuivit de Maurevert
en fixant d'un œil ardent l'apôtre Benoist, je
jure, toi de gentilhomme, sur ma dague et
sur mon épée, que si le ciel me prête vie, je
tirerai une vengeance terrible de ton insol-
ence et de ta méchanceté, que tu ne pas-
seras que de ma main!... Voyons sire
de Croixmore tenez-vous à votre idée de
potence! me faut-il commencer la ba-
taille!... Vous avez commis la double
maladresse de me laisser ma dague et mon
épée, et de ne pas me faire fouiller!... Or,
sous mon pourpoint de peau de bœuf, je
porte une excellentissime cotte de mailles!
... Parlez! je me sens gaillard et dis-
posé à l'extrême!... Escarmouche ne
marquera pas d'intérêt!...

—Capitaine, répondit le seigneur de
Tournoi, on ne doit jamais s'offenser des
propos d'un prisonnier. Voilà pourquoi je
vous ai laissé me provoquer et m'injurier
sans vous interrompre. Je tiens toujours à
ma parole. Je vous ai imposé à quatre
cents écus. Dès que vous m'avez payé
cette somme, je vous rendrai la liberté!...

Alors, nous verrons, si je juge à propos de
me rappeler vos insolences passées, qu'elle
sera ma conduite!...

—On ne verra rien du tout, sire Croix-
more, s'écria de Maurevert, que la pensée
d'avoir servi de sujet d'amusement au ban-
dit exaspère bien autrement que si ce der-
nier avait. On ne verra rien autre chose,
qu'un exemple mémorable de votre couar-
dise.

L'apôtre Benoist, qui la mauvaise issue
de sa négociation avait fait pâlir de terreur,
s'adressa alors de nouveau au chef des ban-
dits de Tournoi:

—Messire, lui dit-il, vous plairait-il que
nous terminions notre entretien!... Je n'ai
encore traité que le moins intéressant des
deux sujets qui m'amènent près de vous!...

—Parlez, répondit Croixmore, dont toute
la méfiance se releva.

—Messire, je vais droit au but! Monse-
igneur le marquis de la Tremblais a le plus
grand intérêt à se rendre maître de la mai-
son-forte de Tave! Rien ne lui serait cer-
tes plus facile que d'accomplir avec ses pro-
pres forces ce projet, mais, par suite de cer-
tains scrupules, de certaines délicatesses,
qu'il est superflu de vous expliquer, il pre-
ne pas prendre parti à cette besogne. Con-
sentez-vous, oui ou non, à vous emparer de
la maison-forte de Tave, comme agissant
pour votre propre compte?

—Diable! maître Benoist! ceci présente
un cas considérable, tout à fait majeur et
qui exige de graves réflexions, un mûr exa-
men!...

—Je suis aux regrets de ne pouvoir vous
laisser le temps de la réflexion, messire; mais
monseigneur exige une réponse immé-
diate!... Si vous acceptez ses propositions
et que vous réussissiez dans votre entrepri-
se, le marquis s'engage à vous compter la
somme énorme de dix mille écus!... dix
mille écus, entendez-vous bien? contre la
remise que vous lui ferez de la maison-forte
de Tave, y compris les terres et dépendances
à elle attachées!... Quant aux gros et
mignons objets provenant du pillage de la dite
maison-forte, ils ne vous seront pas récla-
més!... Je doute, messire de Croixmore,
que l'on vous ait jamais proposé une si bril-
lante affaire!...

Croixmore, ébloui par ces offres magni-
fiques allait accepter, quand de Maurevert en-
revenant vers lui arrêta sa réponse sur ses
lèvres.

—Qui vous appelle, capitaine? lui d-man-
da-t-il avec la sauvage brusquerie que mon-
tre le dogue occupé à ronger un os, lors-
qu'on le dérange.

—Par la mort! un gentilhomme comme
moi est toujours le bienvenu quand il daigne
se produire, répondit de Maurevert sans é-
mouvoir. J'ai réfléchi, seigneur Croixmore,
que le rôle que je joue en ce moment est
au-dessus de mes forces. Si vous voulez me
contraindre à y rester, il va incontestable-
ment s'en suivre un massacre. Croyez-moi
ne vous opiniâtrez pas, rendez-moi de suite
ma liberté. Je m'engage sur l'honneur à
vous faire parvenir avant trois jours les qua-
tre cents écus de ma rançon! Par les cor-
nes du diable! vous ne m'avez pas en doute
ma parole, j'espère!...

—Sur quelles ressources comptez-vous
pour vous libérer, capitaine?

—Mille légions du diable, voilà une ques-
tion et une méfiance qui sentent à dix lieues
le vilain!... sur quelles ressources je
compte? Mais sur dix, sur vingt, sur cent,
sur mille! La dame d'Erangles, entre autres
personnes qui seraient l'aurai pris pillé et sac-
cagé sa maison forte de Tave.

—Capitaine, répondit, après un court
silence, le chef des bandits de Tournoi, il
faut avouer que vous jouez aujourd'hui de
malheur. Avant deux jours, la dame d'Er-
angles dont vous faites réponse si haut la
bonne volonté à votre endroit et la richesse,
ne possèdera plus un sou parisis, sera com-
plètement ruinée.

—Que dites-vous? vous rêvez?...

—Nullement; je suis fort éveillé, au con-

Poésie.

Clé de la Charade: Hôtel-Dieu.
"de l'Enigme: Miroir."
"du Logographe: Moncheron, monrons, Rame,
moerre, moure, chou, Horon,
cher.

Enigme.

Je suis fort utile au ménage.
Quand je ne le gouverne pas.
Je suis souvent sur le visage.
Car l'onde a pour moi des appas.
De ma nature assez fragile,
On doit me traiter avec douceur.
Au moral je suis indocile.
Et je déraisonne aisément.
Lecteur, il est temps de me taire.
Ta dévotion m'assure.
Ainsi, sans plus long commentaire,
Je t'avertis seulement
Que pour déceler le mystère
Qui m'entourne a pu te troubler.
Il faut, c'est chose si commune,
Écrire de me ressembler.

Logographe.

En coupant une tête on donne le trépas;
C'est la méthode au moins communément suivie
En amputant la mine on me donne la vie
Qu'apparaissant je n'avais pas.
Je suis alors un oiseau de passage
Très-distingué par son plumage.
On me remarque aussi, dans un repas,
Par mon volume et mes goûts délicats.
En me rendant ma tête, on m'y donne une place,
C'est l'argent, le vermeil, le Sèvre ou le Japon
Dont on a soin d'embellir ma prison
Qui n'occupe, il est vrai, qu'un très petit espace,
J'ai fait autrefois un adage, en arrivant trop tard,
Lequel vulgairement s'applique à tout retard.
Enfin d'un fait à la décharge fier,
L'on dit qu'il croit premier, chez le Saint-Père,
Dans une dignité qui tient son nom de moi.
Tu n'est pas en vie, lecteur, d'un tel emploi.

UNE AME AU CIEL.

Son âme avec transport, sur l'aile d'un nuage,
Fuyant les sombres bords de ce triste rivage,
A pris son vol mystérieux;
Un ange aux cheveux d'or, éblouissant de lumière,
De sa légère main vint clore ta paupière,
Et ne l'ouvrit que dans les cieux.

Heureux qui comme toi au printemps de sa vie,
Vout au séjour d'ici-bas la patrie
Et s'endort du plus doux sommeil;
Avec ravissement son âme des lauriers,
Telle que la rosée s'élève et s'évapore,
Dans un pur rayon de soleil;

Tu refuses d'aimer, belle et chaste colombe,
La fleur qui se flétrit et la feuille qui tombe,
Ton cœur pur a su préférer
Des célestes portails, l'immortelle Couronne,
A celle qui bas un vain monde nous donne,
Et que bien cher il faut payer.

Le ciel où tu places toute ton espérance,
Sembait prendre plaisir à te montrer d'avance,
Quelques reflets de sa splendeur;
Et ton dernier soupir fut une vive flamme,
Qui s'alluma soudain en emportant ton âme
Dans le sein de ton créateur.

Oh! j'entends les accords de la lyre des anges
Chanter de l'Infini les sublimes louanges
Et la voix se mêle à leurs chants!
Percant de mon regard les voûtes éternelles,
J'aperçois, près de toi, un ange aux blanches ailes
Que combient charmer tes accents.

Chante, ma douce amie, les joies de cette terre
N'existent plus pour moi, mais à ta voix si chère
Je sens se ranimer mon cœur
Chante, et demande au ciel en tes divins cantiques
Qu'admiens, comme toi, aux célestes portiques
J'aie part de ton bonheur.

DOLOROSA.

Vendredi, 16 Mars, 1863.

AVIS.

Messieurs L. P. Fontaine et Cio.
Agents d'annonces étrangères,
No 63, Nassau street, New-York,
seuls autorisés à recevoir
des annonces pour ce journal
aux Etats-Unis, et aucune ne
sera insérée que par l'entremise
de cette maison.

Une liste de souscription à la Brochure de
M. de LaBruère sur LE CANADA SOUS LA
DOMINATION ANGLAISE a été déposée à
ce Bureau. Le prix d'un exemplaire est de
25 cts. Comme un bon nombre d'exem-
plaires de l'ouvrage sont déjà placés et qu'il
n'en sera tiré qu'un nombre limité, nous
prions les amis de M. de LaBruère et ceux
qui désirent souscrire de se hâter d'en-
voyer leurs noms et leurs souscriptions.

COURRIER DE ST. HYACINTHE.

Vendredi 20 Mars, 1863.

M. P. L. R. Robitaille, marchand-
tailleur de cette ville, cédant à une impulsion
généreuse nous a remis la somme de quatre
piastres comme sa part de la souscription en
faveur des ouvriers pauvres de France.

Nous applaudissons de grand cœur à cet
élan spontané, d'un cœur généreux et patri-
otique. Comme conséquence, nous tien-
drons une liste de souscription ouverte à ce
bureau.

Le moment suprême semble être venu;
Les trente jours de grâce sont passés et la
situation commence à se dessiner. Les nou-
velles qui nous arrivent de la capitale sont
graves et importantes; et si elles sont l'ex-
pression de la vérité, elles justifient singu-
lièrement nos prévisions et nos doutes.

Vendredi dernier le bill des écoles séparées
de Monsieur Scott fut présenté pour subir
sa troisième lecture; la proposition fut mise
aux voix et une majorité haut-canadienne se
prononça contre elle et contre les chefs mi-
nistériels. Le système de la double-majo-
rité repose sur ce principe que chaque sec-
tion du ministère doit rencontrer l'appui de
la majorité des membres de cette section;
la portion du ministère qui ne rencontrerait
pas l'appui, dans un vote, de cette majorité
est forcée de résigner, car elle est censée ne
plus posséder, de fait, la confiance de la sec-
tion qu'elle représente.

L'application de ce principe qui est une
des bases du programme du ministère
MacDonald-Sicotte entraînerait la résigna-
tion de M. Sanfield MacDonald et de ses
associés si elle était faite à la suite de la
votation de la chambre sur le bill des écoles
séparées.

Il n'y a pas de doute sur le sens et la si-
gnification du vote de la majorité des mem-
bres du Haut-Canada; c'est ni plus ni moins
qu'un vote de non-confiance en la section
du ministère qui est censée les représenter.
Le ministère des son avènement au pouvoir
a déclaré formellement qu'il était dans son
intention de régler la question des écoles
séparées et de rendre justice aux réclama-
tions que soulevait dans le Haut-Canada la
question des écoles communes. Cette dé-
claration qui est un titre de recommanda-
tion pour le ministère lui cause en ce mo-
ment un embarras sectionnel de première
gravité. Le bill de Monsieur Scott qui
venait régler les difficultés auxquelles rou-
lait parer le ministère lui-même rencontra
son approbation et par suite celle de ses
amis et de ses soutiens. Les votes des
ministres enragés pour ce bill devaient
être suivis de ceux de ses amis; ils devaient
être appuyés et soutenus de ceux de la ma-
jorité de chaque section. La majorité qui
votait en sens contraire dans une section
déclarait par le fait même n'avoir plus de
confiance en les ministres qui la représen-
taient au pouvoir; résigner était donc tout
ce que pouvaient ces ministres.

Ces quelques remarques suffisent pour ex-
pliquer au lecteur la position dans laquelle
le vote sur le bill de Monsieur Scott a placé
le ministère ou du moins une des portions du
ministère. Nous laisserons parler les faits
eux-mêmes sans ajouter aucun commentai-
re, à nous. Nous avons expliqué les prin-
cipes de la politique du ministère; nous avons
relaté ce qui s'est accompli; que le lecteur
tire la conclusion qu'il convient de tirer.
Il pourra ensuite comparer le jugement qu'il
aura porté de la situation avec les actes du
ministère, avec la conduite que va tenir la
section haut-canadienne du cabinet MacDon-
ald-Sicotte.

Nous ne croyons mieux faire pour le mo-
ment que de placer sous les yeux du lecteur,
que ce sujet intéresse, l'opinion de deux jou-
naux compétents, qui occupent une place
honorable dans la presse du pays et dont
l'opinion ne saurait être suspecte.

Nous voulons parler de *L'Ordre* et du
Mercury, deux feuilles ministérielles, dont
l'une soutient le gouvernement par intérêt et
l'autre par sympathie.
Le correspondant parlementaire de *L'Or-
dre*, qui est aussi son Rédacteur en-chef,
écrit de Québec en date du 16 courant que
le "Ministère traverse une nouvelle crise
politique amenée par le vote sur la troisième
lecture du projet de loi des écoles-séparées."
Le correspondant explique ce qu'il entend
par cette crise politique dont il parle et après
quelques rudes reproches adressés aux *Clear-
Grits*, sur leur inconséquence, leur égoïsme
et leur fanatisme, il s'exprime dans les ter-
mes suivants, que nous ne pouvons ne pas
citer à cause même de leur grande signifi-
cation. "Le projet de loi des écoles-séparées
avait été annoncé dans le programme mini-
stériel et accepté par les députés haut-canadi-
ens qui s'engageaient à soutenir l'adminis-
tration. De peur de compromettre leur po-
pularité ils ont violé leur engagement et
manqué à leur parole. Au moment décisif
ils ont refusé de soutenir leurs chefs et les
ont laissés seuls courir les risques de l'im-
popularité, exposés à l'imputation de n'agir
que par ambition et que pour conserver leurs
portefeuilles. Le parti en se tenant uni et
se jetant tout entier d'un côté, pouvait en-
traîner l'opinion publique et sauver la situa-
tion. Les partisans en se séparant des chefs
ont donné la mesure de leur honneur politi-
que en même temps que de leur habileté, et
en compromettant le ministère ils ont bien
autrement compromis leur réputation de
parti et leur influence collective..."

Le Premier Ministre a naturellement sen-
ti l'étendue de l'échec que lui faisaient subir ses
amis et la grandeur un coup qu'il lui por-
taient. ... Après le vote et sans attendre
la fin de la séance, il a quitté la chambre,
et le lendemain il voulait, dit-on, donner sa
résignation. On a essayé d'arranger les choses
et on y était, dit-on, parvenu hier soir. ...
Mais on dit ce matin que cet arrangement
est brisé et qu'on en cherche un autre."
Quel arrangement nouveau peut-on espérer
trouver, demanderons-nous? Espère-t-on
pouvoir faire oublier le vote de la majorité
du Haut-Canada?

Le *Herald* annonçait mardi matin qu'un
caucus ministériel s'était tenu lundi matin à
Québec, et que tous les députés du Haut-
Canada, à part trois, avaient juré de soutenir
le ministère sur l'importance quelle mesure qu'il
amènera devant les chambres. Nous vou-
lons bien admettre la vérité de cet avis; mais
ce fait n'annule-t-il pas le vote de ces
mêmes députés, venant en opposition avec
les ministres?

Le *Mercury*, l'organe officiel du ministère
disait dans son numéro de lundi: "Le fait
que la majorité des représentants du Haut-
Canada se sont réunis contre la troisième
lecture d'un projet de loi auquel l'adminis-
tration avait donné son appui bien qu'il fut
en les mains d'un particulier, est regardé
comme une difficulté qui ne peut trouver les
ministres indifférents; et des conjectures
ont été faites sur ses conséquences possi-
bles. ... Ils sont entrés en charge désireux
de respecter les sentiments et les droits sec-
tionnels; et ils ne peuvent point raisonnable-
ment consentir seulement à paraître violer
leur programme. Ils ne devraient pas par
conséquent être parties dans la passion d'une
mesure qui regarde strictement le
Haut-Canada seul, si, sur un vote du Parle-
ment en entier, ils sont en opposition avec
une majorité des votes recueillis dans cette
section. ... On ne doit pas reculer, on peut
pas reculer pour fuir l'issue du moment. Il
faut la rencontrer et l'accepter d'une manière
ou d'une autre, et ce sans retard. Cette admi-
nistration réformatrice sera-t-elle renversée?
L'opposition sera-t-elle appelée au pou-
voir? ... Voilà ce que disent les organes
et les soutiens du ministère. Leur langage
est assez expressif pour que nous n'ayons
rien à dire de notre côté.

Nous commençons aujourd'hui la publi-
cation de tous les documents relatifs à
l'affaire des Aylward. Comme nous avons
eu souvent occasion d'entretenir nos lecteurs
de cette bien malheureuse affaire, nous
croyons qu'il est de notre devoir de leur
donner au long les pièces justificatives afin
qu'ils puissent porter leur jugement ex-
actement. Il est malheureusement trop vrai
que l'exécution des Aylward est une san-
glante tragédie que les âges futurs nous
reprocheront sans cesse et qui souillera étran-
gement les pages de notre histoire. Mais
anticipons pas; laissons les documents
parler par eux-mêmes. L'espace malheu-
reusement bien limité dont nous disposons
ne nous permet de donner aujourd'hui qu'une
faible partie de ces documents; mais nous
en continuerons la publication dans chaque
numéro subséquent.

Pièces du procès Aylward.

Réponse à une adresse de l'Assemblée
Législative à Son Excellence le gouverneur-
général, en date du 2 mars, priant Son
Excellence de faire mettre devant la cham-
bre, copie des témoignages, des notes du
juge, des pétitions, de la sentence, et tous les
documents relatifs au procès et à la sentence
des Aylward, exécutés à Belleville, le 8
décembre 1862.

Par ordre.

J. O. BUREAU.

Secrétariat, Québec, 3 mars 1863.

Toronto, 23 octobre 1862.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous trans-
mettre, pour l'information de Son Excellence
le gouverneur-général en conseil, un rapport
des témoignages, du verdict et de la sen-
tence prononcés dans l'affaire de la Reine
contre Richard Aylward et Mary Aylward,
accusés du meurtre de William Munro.

En prononçant son verdict, le jury recom-
mande avec instance les accusés à la merci
de la cour, mais il ne fit pas connaître les
motifs de cette recommandation, et je ne
saurais dire, pas conséquent, sur quoi elle
était fondée.

L'exécution des condamnés est fixée à
lundi, le 8 décembre prochain.

Je vais attendre avec hâte l'accusé de
réception de ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
Wm. H. DRAPER.

L'hon. Secrétaire provincial, etc., etc.

Acte d'accusation de meurtre de William
Munro, dans le township de Montea-
gle, le 16 mai 1862.

La Reine vs. Richard Aylward et Mary Aylward.

1. ALEXANDER MUNRO, assermenté.—
Je réside sur la ligne de division de Montea-
gle et Wicklow, depuis le 16 mai 1861.
Les prévenus vinrent deux mois après pour
résider sur l'autre côté du chemin. Le
défunt est mon père. Nous étions en
bons termes avec les prisonniers lors de leur
arrivée; mais il y eut ensuite quelques petits
différends entre nous. J'aimais le défunt
avant le 16 mai dernier. Ce jour-là, à 4
heures de l'après-midi, environ, le défunt et
moi, nous entendîmes un coup de feu qui
paraissait avoir été tiré sur le lot des pri-
sonniers. Nous gagnâmes notre demeure
et ma mère me dit qu'une de nos poules
manquait. Le défunt et moi, passâmes de
l'autre côté du chemin, Richard dit au
défunt de s'en aller, mais ce dernier répondit
qu'il ne s'en irait pas sans remporter la
poule. Le prisonnier Richard se tenait en
dedans de la porte de sa maison. Il a dit
n'avoir pas tué la poule mais qu'il aurait
voulu l'avoir tuée. Le défunt dit qu'elle
était peut-être alors dans son champ. Le
prisonnier Richard prit un fusil et trois
nos allâmes sur son champ. Nous allâmes
dans une direction ouest. Le devant de la
maison du prisonnier fait face au sud et le
pignon à l'ouest. Le champ, je crois, était
semé de blé. Le prisonnier se retourna, le
fusil dirigé vers le défunt, et ce dernier s'en-
saisit. Il se tenait l'un près de l'autre.
Le bout du canon était tourné vers le défunt.
Le prisonnier Richard mit sa main droite
dans sa poche et en tira un pistolet. Le
défunt le lui fit voler de la main en me
disant de le ramasser. Où est-il? deman-
dai-je. Derrière-toi, répondit-il. J'allai
le chercher et l'ayant trouvé je me relevai
en le tenant dans ma main. Je le ramassai
à 11 ou 12 verges de l'endroit où le défunt
le fit voler de la main du prisonnier Richard.
Lorsque je me relevai, le prisonnier Richard
était près de moi, son fusil à l'épaule gauche
et me tenant en joue. Je me jetai à ses
pieds en me laissant choir sur mes genoux.
Il fit un pas en arrière, fit feu et m'atteignit
au dos au dessus de l'épaule gauche. J'étais
à genoux et penché en avant, je me sauvai
à la maison en droite ligne, le fusil était
chargé à grenaille, vingt-six grains furent
retirés de ma blessure. En nous rendant
au champ, le défunt dit au prisonnier Richard
qu'il ne ferait aucun cas s'il tuait ses pou-
les dans ses blés, s'il ne les emportait pas.
Lorsque je me relevai tenant le pistolet, je
vis la prisonnière Mary à 10 ou 12 verges
du lieu où j'avais laissé le prisonnier Richard
et le défunt luttant à qui resterait maître du
fusil. Je ne ris pas le défunt ni la prison-
nière avant de m'être retourné et avoir
ramassé le pistolet. Je ne puis dire si elle
avait quelque chose à la main. J'aurais peur,
le défunt arriva après moi à la maison. Il
avait une blessure au côté gauche de la tête
et au bras. Il saignait beaucoup. La blessure
était au dessus du coude gauche. Il n'avait
pas d'habit, il était en manches de
chemise. Il n'est pas sorti de la maison
ensuite et est mort au bout de onze ou douze
jours.

Transquestionné.—Ce champ du prison-
nier n'est pas sur le chemin Hastings.
Il est sur un chemin qui traverse celui d'Hast-
ings. Ils avaient, je crois, fait un abattis
et semé du blé le printemps peu avant cette
occurrence. Nos deux maisons sont à envi-
ron deux acres et demi l'une de l'autre.
Notre maison est à l'ouest de la leur. Nos
poules étaient dans le champ de blé du pri-
sonnier. Le défunt et moi sommes allés à
la demeure du prisonnier. Plus que moi le
défunt était fâché de ce que le prisonnier

Richard eût tiré sur les poules. J'ai vu la
prisonnière Mary dans la maison, et ses
enfants—deux s'amusaient à jouer, et il y
avait un *laby*. Nous n'entrâmes pas dans
la maison. Le défunt ne m'a pas demandé
d'aller avec lui. J'y suis allé et mon pro-
pre mouvement. Je ne cheminais pas avec
le défunt, je le suivais à une petite distance.
"Allez-vous en," furent les premières pa-
rols que j'entendis le prisonnier Richard dire
au défunt qui répliqua qu'il ne s'en irait pas
sans avoir la poule, ou sans savoir ce qu'elle
était devenue. Le prisonnier Richard nia
avoir tué la poule, mais il ajouta qu'il serait
content de l'avoir tuée. Le défunt dit:
"peut-être sont-elles à cette heure dans le
champ. Alors le prisonnier Richard prit le
fusil. Je ne lui ai rien vu mettre dedans.
Nous nous dirigeâmes ensuite côte à côte
vers le champ de blé. Le prisonnier Rich-
ard était à la droite du défunt et tenait le
fusil de la main droite. Nous fûmes environ
un acre et demi ou deux acres. Je vis le
prisonnier se retourner avec le fusil. Je n'ai
pas vu que le défunt ait d'abord essayé de
s'en emparer. Le prisonnier ne portait pas
le fusil à l'épaule. Je ne l'ai pas vu essayer
de tirer la détente. Le défunt a saisi ensuite
le fusil. Ils ont lutté. Le défunt, était le
plus âgé, et je crois, le plus fort des deux.
Je n'ai pas vu ni l'un ni l'autre tomber. Je
n'ai pas vu le défunt essayer d'empoigner le
prisonnier Richard, mais essayer de lui ôter
le fusil. Je ne suis pas intervenu. J'étais
éloigné de 8 ou 10 pieds d'eux. J'ignore
si le fusil était ou non armé. Je pensais
que la vie du défunt était en danger. Le
prisonnier Richard resta à la fin maître du
fusil. Le prisonnier Richard tira à lui en
allant de reculons et le défunt le suivait
tenant le fusil. Je n'ai jamais dit à per-
sonne que le défunt ait menacé les prison-
niers. Pendant qu'il tenait le fusil avec sa
main gauche, le prisonnier Richard tira avec
sa droite un pistolet de sa poche. Le dé-
funt fit voler le pistolet de la main du pri-
sonnier Richard. Il était dans la poche de
droite de son pantalon. Un pistolet à deux
cours à canons carabins de 4 ou 5 pouces.
Je cours à la recherche du pistolet, je le
ramassai, et en me relevant, le prisonnier
Richard était à deux pieds en face de moi.
Je m'étais retourné avec le pistolet à la
main. Le prisonnier Richard fit ensuite
quelques pas en arrière. Je me jetai à ses
pieds avant qu'il eût fait ce mouvement.
Je ne l'ai pas saisi ni essayé de le saisir.
En me jetant à genoux, je me penchai un
peu en avant. Je ne le regardais pas.
Quand il fit feu, le fusil me touchait le dos
et il fit feu. Je n'avais pas de gilet, j'étais
en manches de chemise. Quand le défunt
entra, je ne lui appris pas que j'étais blessé.
Le docteur vint quelques jours après que le
défunt eut reçu ses blessures. Je n'ai jamais
entendu dire au défunt que c'était sa faute
ni que ces gens ne devaient pas être pour-
suivis. Le coroner vint quelques jours
après la mort de mon père. Je ne puis dire
exactement combien de jours après. Il n'y
avait pas longtemps que le défunt était
enterré. Les prisonniers étaient chez eux
à la mort du défunt. Ils n'ont pas quitté le
pays. Ma mère vit—pas ici.—Je n'ai
jamais été dans de bons termes avec les
prisonniers. On se rencontrait sans se par-
ler. Je ne leur ai jamais joué de tours et
n'ai rien fait non plus à une source qui se
trouve auprès. Quand je suis allé avec le
défunt chez les prisonniers je ne leur ai pas
parlé. J'emportai le pistolet chez moi. Il
n'était pas armé alors. Je n'ai jamais cou-
ché le prisonnier en joue ni fait feu avec le
pistolet. Je le savais chargé. Il y avait
quelque chose dedans. La capsule était
dessus.

(A continuer.)

Le bill de M. Scott sur les Ecoles sépa-
rées dans le Haut-Canada a subi sa troisième
lecture et a été voté par une majorité de
quarante quatre. Ce vote est un triomphe
rassurant et qui prouve bien que le fanatisme
haut-canadien a fait son temps. On craignait
que le chef *clear-grit* n'employât toute son
influence pour renverser cette mesure que
sollicitait depuis de nombreuses années les
intérêts des catholiques du Haut-Canada;
mais soit inhabileté ou impuissance chez leurs
ennemis, le bill est passé et deviendra loi.

C'est avec un légitime orgueil et une
satisfaction bien sensible que nous enregist-
rons ce vote de l'Assemblée Législative du
Canada. Nos co-religionnaires du Haut-
Canada peuvent donc espérer de voir leurs
intérêts respectés et leurs droits maintenus.

L'intolérance religieuse a eu son temps et
une nouvelle ère semble s'ouvrir pour la
religion catholique dans le Haut-Canada.
Grands et nombreux furent les entraves que
posèrent à la mesure les fanatiques du Haut-
Canada; mais tout fut inutile; le bill de M.
Scott fut voté par une immense et puissante
majorité. Nous ne pouvons que bien inau-
gurer de ce fait et espérer que l'intolérance
d'une faction de la représentation nationale
a eu son temps et que sa force est annihilée
et anéantie.

Nous attirons d'une manière toute spéciale
l'attention des cultivateurs et des amis de
l'agriculture sur l'article suivant qu'on a bien
voulé nous communiquer. Le sujet qu'il
traite est de premier intérêt et de la plus
haute importance.

LA CULTURE DU LIN.

Il y a quelque temps un agent d'une mai-
son du Haut-Canada est venu à St. Hyacin-
the pour s'informer si la culture du Lin était
assez répandue dans ses environs pour y en-
courager l'établissement d'un moulin à pré-
parer le fil et si les cultivateurs seraient dis-
posés à semer du Lin en grande quantité.
Ceux auxquels il s'adressa lui répondirent
qu'ils ne voudraient pas parler de la chose
aux cultivateurs sans savoir si la culture en
grand payait et qu'il faudrait avoir des
détails et des prix certains.

Ces renseignements ont été fournis.
Je donne ici une copie de la lettre du proprié-
taire d'un moulin des environs de Toronto.
La voici:

Mon cher monsieur,

M. F. ... a été sous voir de ma part
pour savoir s'il y aurait quelque espérance
d'acheter du Lin dans votre comté, en quan-
tité suffisante pour encourager l'établisse-
ment d'un moulin à brayer et à préparer le
Lin. Il m'a appris que personne ne vou-
drait semer du Lin en grande quantité sans
savoir si le prix auquel on pourrait vendre se-
rait suffisant pour en encourager la cul-
ture.

Si j'étais certain d'avoir la récolte de
600 acres de terre (ou plus) de Lin pour
commencer je me mettrais à l'ouvrage de
suite et je ferais à St. Hyacinthe un moulin
à brayer et préparer le Lin et la filasse.
Dans ce cas je payerais aux cultivateurs
pour une tonne (2000 livres pesant) de Lin,
arraché et avec sa graine onze dollars; et
pour le lin battu (sans sa graine) quatre dol-
lars la tonne; ou encore, je ferais ce qui se
fait ordinairement à Waterloo, dans le Haut-
Canada, je brayerai et je préparerai le Lin
à moitié. Dans ce dernier cas il faudra
m'apporter le Lin tout roué.

Je n'ai aucun doute que la culture du Lin
dans le Bas-Canada payerait aussi bien, si-
non mieux, qu'aucune autre culture en y ap-
portant du soin. On pourrait y récolter
d'une tonne à une tonne et demie par acre
avec une bonne culture.

Votée, etc.,

J. R.

Note.—L'acre vaut environ un dixième
de plus que notre arpent.

Il serait temps d'y songer. La guerre
américaine a mis une grande rareté sur
le coton. Il faut suppléer au coton par
le Lin. L'agriculture du Lin se vend très chère
aussi. Il faudrait donc que les cultivateurs
s'entendissent, qu'ils s'assurent combien produit
un arpent semé en Lin? Il serait facile de
peser quelques boîtes de Lin et savoir com-
bien de boîtes à l'arpent. Ensuite combien
de graine de Lin par arpent? Cela fait si la
chose paye que chacun s'oblige à semer tant
d'arpents (pour former au moins 700 arpents)
et nous aurons le moulin à l'autonomie.

Il est impossible de donner les détails au-
jourd'hui. Mais en s'adressant au président
de la société d'agriculture M. P. Lamotte,
à M. G. H. Hen-baw ou à M. Morrison, on
pourra en savoir plus sur la marche à suivre.
Qu'on sache au moins de fournir des ren-
seignements certains pour commencer.

D. G. M.

St. Hyacinthe, 19 mars, 1863.

Courrier d'Europe.

I.

QUESTION DE LA POLOGNE.

La Situation.

Toutes les questions Européennes pâlis-
sent et s'effacent devant celle que soulève
aujourd'hui la Pologne.

En 1861, debout sur le tombeau de ses
martyrs, elle avait osé chanter des hymnes à
la liberté; agenouillée dans ses temples
elle avait levé vers le ciel des mains suppli-
cantes pour demander un répit à ses longues
souffrances, un allègement à ses maux; la
Russie, son tyran infatigable, lui avait ré-
pondu en promulguant les décrets les plus
vexatoires, ou en emprisonnant ou fusillant
ses plus zélés patriotes.

Aujourd'hui la noble nation polonaise se
relève et secoue ses chaînes presque sécu-
laires. Elle va se faire entendre et deman-
der compte à la Russie de ses longues an-
nées de persécution; elle va demander à
l'Europe pourquoi elle veut la rayer du rang
des nations. Et certes personne plus qu'elle
n'a le droit de réclamer; n'a-t-elle pas sauvé
l'Europe de la Barbarie musulmane?

L'empereur Nicolas s'était donné la mis-
sion de détruire le *Polinisme* et le *Domini-
nus volenscum*, Alexandre II, semblait vou-
loir la continuer; mais aujourd'hui toute la
Pologne se lève pour déclarer à la face du
monde qu'on n'assassinera pas une nation, que
le fer, la tyrannie et l'oppression sont im-
puissants à changer ses croyances. L'An-
gleterre le sait, la Russie doit l'apprendre.

La Pologne a fait appel à tous ses enfants
disséminés sur la terre étrangère, elle a égale-
ment fait appel aux puissances européennes
et elles ne sont pas restées sourdes à sa voix.

La convention du 8 Fév., entre le Czar
Alexandre et le roi Guillaume de Prusse à
l'occasion de l'insurrection Polonaise en fait
une question Européenne.

A une séance de la chambre des Lords
en Angleterre on a discuté la question et le
Comte Russell qui a fait l'exposé des faits,
a dit que la convention Russo-Prussienne
stipule que la Prusse ne restera pas parfaite-
ment neutre; que ainsi les soldats russes en-
trant sur le territoire Prussien garderaient
leurs armes, et s'ils vont à la poursuite des
insurgés, il leur sera permis de les poursuivre
et de les faire prisonniers, s'ils peuvent.

Les obligations sont réciproques, et si
une insurrection a lieu dans les provinces
Polonaises de la Prusse, les soldats Prussiens
seront autorisés également à poursuivre les
insurgés dans la Pologne Russe et à les faire
prisonniers s'ils peuvent.

Le comte Russell s'est borné à l'exposé
des faits et n'a pas émis son opinion; mais
la politique du roi Guillaume a provoqué
des manifestations qui ne sont pas équivoques.

La France s'est émue en apprenant la
coalition de la Prusse et de la Russie, et le
20 février, une dépêche relative aux
affaires de la Pologne a été expédiée à M.
le baron de Thielmann, ambassadeur de
France à Berlin. M. E. Girardin dans la
Presse dit qu'il ne croit pas à la reconstruc-
tion de la Pologne par une nouvelle cam-
pagne de Russie entreprise par la France. Il
ne serait peut-être pas prudent en effet que
la France s'engageât dans une aventure pa-
reille, sans être assurée que l'Angleterre ne
désertait pas son drapeau et que l'Autri-
che accorderait son concours sincère et sans
arrière-pensée.

Le Sénat a dû discuter au commence-
ment de ce mois, une pétition en faveur de
la Pologne, signée de plusieurs notabilités
parmi lesquelles on cite M. St. Marc de
Girardin. L'urgence réclamée par les pé-
tionnaires aurait été admise par le gouver-
nement qui aurait résolu de faire exposer

l'état de la situation et la politique qu'il
compte suivre par M. Billaut.

Le *Morning Post*, l'organe de Lord Pal-
merston, nous fait connaître quelle sera l'atti-
tude de l'Angleterre au milieu des nou-
velles complications européennes. Il pense
qu'il ne s'est jamais offert une occasion aussi
favorable à une coalition assez puissante
pour régler les affaires de l'Europe.

L'Angleterre interviendra avec la France
parce qu'elle a calculé qu'il était de son in-
térêt d'exercer d'accord avec la France et
l'Autriche une pression morale sur le roi
de Prusse pour favoriser l'affranchissement
de la Pologne.

10. Parceque, quoiqu'il ne sait rien de
plus intolérable pour le bon peuple anglais
que de voir ses sympathies l'attirer dans une
direction et ses intérêts dans une autre, en
intervenant et en persuadant l'Autriche d'en
faire autant, il aura le droit de contre-car-
rer tous les desseins ambitieux; et il n'est
pas moins de l'intérêt de l'Autriche que de
l'Angleterre que les provinces Rhénanes ne
soient point annexées à la frontière de France.

L'Angleterre semble

Correspondance Américaine.

NEW-YORK, 14 Mars, 1862.

Les nouvelles qui nous arrivent de Vicksburg sont assez décourageantes pour les fédéraux. Leur fameux canal, dont quelques tronçons intermédiaires sont terminés, sera, dit-on, un fiasco, et en attendant, l'armée est tellement décimée par les maladies que, pour peu que cet état de choses se prolonge, les soldats du général Grant auront littéralement fondu comme la neige au soleil d'Avril.

Sur une armée de 100,000 hommes dont disposait le général Grant il y a deux mois, il ne reste pas plus de 25,000 soldats valides. Les hôpitaux de Memphis, de St. Louis, de Cairo et de toutes les villes riveraines du Mississippi regorgent de malades; la plupart des hôpitaux de ces cités sont changés en hospices, et encore il manque de place. Autour même de Vicksburg, on a dû organiser des hôpitaux provisoires, où les malades ne sauraient guérir, puisqu'ils y sont encore exposés aux émanations délétères, cause de maladie. Il n'y a pas une tente dans le camp du général Grant, où il ne se trouve des hommes abattus par la fièvre et hors d'état de faire leur service. Comme le Mississippi et ses affluents sont plusieurs fois sortis de leurs lits et ont inondé les camps sur des terrains inondés et vivent littéralement dans l'eau. On ne peut compter l'étendue de leur démoralisation qu'à l'étendue de leurs souffrances. Jamais on ne saura ce que le siège de Vicksburg aura coûté.

Pour combler les vides faits par la maladie, on envoie de Memphis et de Cairo des renforts au général Grant. A Memphis, tout un bataillon a refusé de partir, alléguant qu'aller à Vicksburg c'était aller à une mort certaine et que sans gloire et sans profit. Et comme on menaçait les meneurs de les fusiller, ils ont répondu que, mourir pour mourir, ils aimeraient mieux périr à Memphis de la mort du soldat, que d'aller chercher à Vicksburg une mort entourée de toutes les horreurs de l'hôpital, et précédée de la plus douloureuse agonie. Certes aucune campagne, pas même les sanglantes campagnes de la Virginie, n'a coûté autant d'hommes au Nord que cette désastreuse entreprise de Vicksburg. Le gouvernement, avec l'obstination qui le caractérise, la continuera, et parcequ'il a besoin de Vicksburg pour la navigation du Mississippi, et pour ne pas avouer qu'il a fait un pas de clerc.

La désertion n'est pas facile à Vicksburg, où l'armée est claquemurée entre le Mississippi et d'impraticables marais; les maladies suffisent à éclaircir les rangs des soldats. Mais dans la Tennessee et la Virginie, c'est la désertion qui réduit les armées à un état de quasi-impuissance. Je vous ai donné déjà des détails sur ce sujet. L'administration veut remplir les cadres de son armée, et, sous les dix jours, M. Lincoln va lancer un appel, probablement de 300,000 hommes, aux termes de la loi dernièrement votée par le Congrès. Notez que beaucoup d'hommes reçoivent régulièrement leurs congés aux mois de mai, de juin et de juillet, et vous comprendrez que cette circonstance rend une levée encore plus nécessaire. Nous verrons donc à l'épreuve les démocrates, particulièrement ceux de l'Ouest, qui ont tant crié contre le bill du tirage au sort.

Au surplus, comme je vous l'ai déjà dit, le gouvernement, poussé par la faction ultra-abolitionniste, est décidé à toutes les mesures extrêmes. Si l'interdit pas encore la circulation des journaux dans les Etats, il commence à les supprimer dans l'armée. Hooker a défendu à ses soldats la lecture du *World*, de l'*Express* et du *Courrier des Etats-Unis* de New-York; ces journaux ne franchissent plus ses lignes. Rosecrans a interdit dans son armée le *Journal de Louisville*, le *Times* de Chicago et quelques autres. Grant a supprimé dans ses régiments le *Times* de Chicago, l'*Enquirer* de Cincinnati, le *Crisis* de Columbus. Le *Courrier des Etats-Unis* a été arrêté à la Nouvelle-Orléans. Toutes ces mesures sont autant de ballons d'essai; on commence par les armées, on ira bientôt plus loin. Il est d'ailleurs bon que les soldats de M. Lincoln ne sachent pas ce qui se passe derrière eux, et ne voient par les protestations soulevées contre le gouvernement qu'ils servent. Comme le parti au pouvoir veut en faire des instruments non seulement pour conquérir le Sud, mais encore pour asservir le Nord, on ne permet aux soldats qu'une nourriture morale bien saine, composée de la lecture des journaux fédéraux tout dévoués à l'administration.

Le général Hunter, commandant en chef de la grande expédition qui doit réduire en poudre Charleston et Savannah, est encore tranquille à Port-Royal. J'ai sur son armée des renseignements précis que je vous transmetts. Il dispose de soixante-cinq régiments de toutes armes, soit à peu près cinquante-cinq mille hommes, mais ce chiffre est journellement augmenté par des renforts. Il a un bataillon noir d'un millier d'hommes, qui n'a servi jusqu'à présent qu'à inéconter les troupes blanches. Mais ce qu'il y a de véritablement formidable, c'est la flotte sous les ordres de son collègue l'amiral Dupont. Sans compter un grand nombre de bâtiments de ligne, de frégates, corvettes de toute classe et de tout rang, M. Dupont commande encore à six navires cuirassés du modèle du *Monitor*, comme le *Naugatuck*, le *Montauk*, le *Pascaix*, le *New-Ironsides* etc., etc. On espère avec ces bâtiments forcer l'entrée du port de Charleston et rendre vaines toutes les précautions de Beauregard et d'Ingraham.

Dépendant les navires cuirassés ont complètement échoué contre le fort McAllister, espèce d'ouvrage en terre couronné de batteries, qui se trouve sur la rivière Ogeechee, à quelques milles au-dessous de Savannah (Géorgie). Après un bombardement infructueux de vingt heures, le *Pascaix* et le *Montauk* ont dû se retirer. Ils n'ont pas été endommagés non plus. C'est un échec pour les bâtiments blindés. Je dois dire toutefois que des obstacles accumulés dans la rivière par les débris des navires ont empêchés de s'approcher du fort de plus de 1600 verges, et que cette longue partie peut jusqu'à un certain point excuser leur inefficacité. Le plus formidable de tous ces bâtiments genre

Monitor est le *New-Ironsides*, qui est mouillé au large de Charleston.

Voyons maintenant ce que font les Confédérés pour se garantir de l'orage qui menace de fondre sur eux. Ils n'ont certainement pas fait de Charleston une place imprenable, mais ils l'ont rendu fort difficile à prendre. Une attaque, pour réussir, devrait être tentée avec des forces énormes de terre et de mer, conduite avec l'habileté la plus consommée, soutenue avec la valeur la plus opiniâtre. A l'entrée du port est le fort Sumter, déjà fameux dans cette guerre, bien réparé et armé d'énormes canons en barbette. Sur les îles Morris et Sullivan, dans le port même, sont de fortes batteries; il y a enfin le fort Moultrie et une forteresse de construction nouvelle, appelée le fort Ripley. Les deux meilleurs officiers du génie du Sud, Lee et Beauregard, ont fait leur possible pour augmenter la force de la ville du côté de la terre. Robert Lee en effet, avant de retourner en Virginie, a commandé quelque temps à Charleston. C'est lui qui a conçu le plan de la première ligne des défenses, et qui l'a fait exécuter. Beauregard a étendu les retranchements de la rivière Cooper au nord à la rivière Ashley au sud. Dans l'opinion des hommes compétents, la place est assez forte pour délier l'attaque d'assaillants dix fois plus nombreux que ceux que Hunter pourra jamais mener contre elle. En outre la maigre connaissance du pays qui entoure Charleston, démontre qu'il est impossible à une armée d'invasion de pénétrer dans des marais, des lagunes et des forêts semblables à ceux qui couvrent le sol entrecroisé de ruisseaux de la Caroline du Sud.

Pocataligo est une station du chemin de fer de Charleston à Savannah, à mi-chemin entre les deux villes. Or, entre Charleston et Pocataligo seulement, il y a une douzaine de rivières marécageuses, comme l'Ashepore, le Combahee, l'Edisto, etc. Toutes coulent dans des rizières et arrosent un sol détrempé, où nul autre être qu'un oiseau ne saurait marcher sans être englouti dans la vase. Voilà le pays que les Yankees devraient traverser pour attaquer Charleston par terre. Un coup-d'œil sur cette contrée suffit à faire comprendre pourquoi, pendant une guerre de vingt et un mois, le chemin de fer de Charleston à Savannah qui, pendant des milles et des milles, court sur des pilotis, n'a jamais été coupé, et pourquoi il y a fort peu de danger qu'il le soit jamais à l'avenir.

Outre les défenses de terre et de mer de Charleston, qui ont bien leur mérite, il faut louer les défenseurs de la cité carolinienne de l'énergie avec laquelle ils ont construit et équipé deux grands bâtiments à éperon cuirassés; ces deux navires ont fait leurs preuves le 31 janvier en dispersant l'escadre de blocus. Trois autres navires sont sur le chantier, et ils seront bientôt achevés.

Il ne s'est rien passé dans la Tennessee depuis que le texien Van Dorn a fait 2,000 prisonniers. Le général du Sud a battu en retraite vers le gros de son armée après cet exploit. En Virginie, le général fédéral Hooker a fait pousser une importante reconnaissance topographique, ce qui donnerait à croire qu'il veut avant peu tenter quelque mouvement. On prétend même qu'il n'y croit guère, que son adversaire Lee a des noirs dans son armée.

Un général trop modéré, M. Curtis, a été révoqué dans le Missouri. Il sera remplacé par Sumner, qui s'est fait battre parlant en Virginie.

Des élections ont eu lieu cette semaine dans le New-Hampshire, pour la nomination d'un gouverneur et des représentants au Congrès. Les démocrates ont eu la majorité dans ce petit Etat, qui l'on sait essentiellement républicain; c'est pour eux une grande victoire. Seulement, ils ont fait la sottise de répartir leurs voix sur deux candidats, ce qui fait qu'aucun d'eux n'a la majorité absolue. La législature devra nommer le gouverneur, et, étant républicain, elle choisira un républicain. Sur trois représentants au Congrès, le New-Hampshire envoie un démocrate; depuis douze ans il n'en avait jamais nommé. Les élections qui vont avoir lieu dans le Connecticut seront sans doute toutes en faveur des démocrates. Leur candidat au poste de gouverneur, M. Thos. Seymour, est l'ennemi déclaré du gouvernement de M. Lincoln. Cette réaction inquiète les abolitionnistes, qui usent de la dictature et de l'intimidation pour l'étonner. La Ligue Loyale dont je vous ai parlé n'a pas d'autre but.

CORRESPONDANCES.

Crédit Foncier.

ST. ROBERT, 13 Mars, 1863.

MONSIEUR.—Ci-joint, vous trouverez la somme de cinq piastres, collectée dans la paroisse de St. Robert, parmi les citoyens qui désirent l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier dans la Bas-Canada; laquelle somme j'ai été chargé par Son Honneur le Maire de cette paroisse de vous transmettre pour être remise au Comité Central du Crédit Foncier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur, O. DUPRÉ.

M. H. Mercier, S. C. C. St. H.

Monsieur le Rédacteur.

Je lis dans la feuille de la Place du Marché: «Des circonstances imprévues, (c'est d'imprévoyance, &c., &c.) et indépendantes de notre volonté nous ont obligé de ne paraître qu'une fois cette semaine.»

Je suis en mesure de garantir l'exactitude des excuses de la susdite feuille et si les lecteurs en ont souffert, ils ne pourront pas en accuser d'autres que

Votre très humble et obéissant serviteur, Un HUISSIER.

St. Hyacinthe, 19 mars, 1863.

—L'Orateur dit qu'en conséquence d'une erreur de date dans le writ émané pour l'élection de la Division de Lanaudière un nouveau writ va être émané sous peu, changeant le jour de la nomination et de la votation.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF.

Québec, 16 mars.

Sur motion de l'hon. M. Alexander, le bill pour accorder protection aux moutons dans le Haut-Canada est lu une 3ème fois et adopté.

Sur motion de l'hon. M. Aikens, le bill pour l'appropriation de l'argent provenant des réserves du clergé est lu une 3ème fois et adopté.

Et le Conseil s'ajourne.

Québec, 17 mars.

La séance s'ouvre à 3 heures P. M. Sur motion de l'hon. M. Dessaulles, il est ordonné de faire un rapport des marchands passant par les canaux.

Les projets de loi suivants subissent leur 3e lecture:—pour incorporer les Seurs de Charité de Lévis; pour amender la loi des Banques d'Épargne; un bill concernant le chemin de fer de Hamilton et Port Dover. Les bills suivants sont lus pour la 2e fois:—un bill concernant les Lettres de Changes et les protêts; un bill pour régler la vente du bardeau.

Québec, 18 mars.

Hier soir, M. Simpson fit motion que le Conseil s'ajourne jeudi prochain jusqu'au 8 avril.—Adopté.

A la séance d'aujourd'hui, pour se conformer au vote de l'Assemblée, le Conseil résolut de s'ajourner au 9 avril.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Québec, 16 mars.

Les projets de loi suivants sont introduits et lus une 1ère fois: Par M. de Denis pour amender l'acte relatif aux travaux Publics; par M. Laframboise, pour amender l'acte relatif aux Palais de Justice et aux Prisons dans la Bas-Canada; par M. Scoble, acte concernant les témoins et la preuve dans le Haut-C.; par M. Jobin, pour incorporer la ville de Joliette; par M. Joly, pour la protection d'oiseaux insectivores et autres utiles à l'Agriculture.

Plusieurs projets de loi reçoivent leur seconde lecture et sont référés au comité des bills privés.

Sur motion de M. Anderson, il est ordonné de faire un relevé des personnes qui ont obtenu des licences de pêcheries dans le comté de Ponce-Edmond.

L'hon. M. J. S. MacDonald dépose sur la table le Rapport de la Milice.

Parmi les adresses votées durant la séance, en est une de M. Cantier demandant le Rapport de la Commission des Finances.

Cette demande provoqua un long discours de la part de l'hon. M. McGee dans lequel il dit qu'il était heureux de voir que cette demande était faite. Le pays saura des choses qui le surprendront.

M. Rose demande le relevé du commerce qui a été fait depuis 1855 sur le St. Laurent et sur le canal Welland. Il prétend qu'il y a une grave erreur dans le Rapport du Commissaire des Travaux Publics, que le revenu a augmenté au lieu de décroître depuis l'abolition des péages sur les canaux.

M. Howard annonce que les péages seront rétablis sur les retours de 1859 et 1860, sur lesquels est basé le précédent Rapport du Commissaire des Travaux Publics. Cette motion est repoussée.

Et la Chambre s'ajourne à 11 h.

Québec, 17 mars.

Plusieurs projets de loi sont introduits et lus une 1ère fois, entr'autres les suivants: par l'hon. M. Allyn, pour amender la charte de la Banque de Québec; par l'hon. M. McGee, pour amender l'acte de 1857, instituant l'acte concernant le service civil généralement, excepté en ce qui regarde le rejet des candidats au dit service; par M. Denis, pour amender l'acte relatif à la construction et au réajustement des églises dans la Bas-Canada; par l'hon. M. McGee, pour incorporer la Société St. Patrice de Montréal.

Plusieurs autres projets de loi sont lus une 2ème fois, entr'autres les suivants: pour accorder des sûretés aux officiers publics dans la séparation des comtés unis; par l'hon. M. Sicotte, bill relatif aux donations entre-vifs et testamentaires.

Québec, 18 mars.

Sur motion de M. Sicotte, la Chambre siège en comité sur les résolutions relatives aux juges dans la Bas-Canada. Le comité ayant adopté les résolutions, il est résolu que le rapport sera présenté vendredi.

La Chambre s'ajourne à huit heures moins cinq minutes.

Aujourd'hui l'Orateur prit son siège à trois heures. M. Simpson présenta un rapport du comité des contingents recommandant que le nombre des écrivains employés durant la session soit réduit de 38 à 16 et celui des messagers de 52 à 31, cette réduction devant avoir lieu après la vacance de Pâques.

M. Desaulles présenta le rapport du comité sur le Crédit Foncier, et on ordonna qu'il soit imprimé pour l'usage des membres.

M. White fit motion que la Chambre, lorsqu'elle se sera ajournée demain, ne se réunisse que le 9 d'avril. M. Price fit motion en amendement que la Chambre ne s'ajourne que le 2 au 6 avril.

Cet amendement est déclaré hors d'ordre par l'Orateur, et la motion principale est adoptée.

Après le souper 42 Bills privés furent lus une seconde fois et envoyés à des comités.

Le Bill de J. B. E. Dorion, pour la protection des colons en certains cas fut alors appelé. M. Dawson propose en amendement que le bill soit lu dans 6 mois; perdu sur division: 33 pour, contre 67. Après quelques amendements le bill passe.

La Chambre se forme en comité sur le bill de M. Langevin, pour fixer le taux de l'intérêt, rapporte sans amendement.

Plusieurs autres bills furent lus une seconde fois.

La chambre s'ajourne à minuit.

Nouvelles et Faits Divers.

—Plusieurs articles adressés récemment remis à un prochain numéro, faute d'espace.

—Une correspondance signée P. C. reçue trop tard pour ce numéro.

—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les souscriptions à la brochure de M. de LaBruère se font rapidement. Québec seul en fournit plus d'un cent.

—Notre actif et habile chef de police, M. Pagé, vient de faire une prise qui lui fait honneur. L'autre jour un nommé Michel Moisan, huissier de Ste. Helène, Comte de Bagot, avait été arrêté et condamné par les magistrats de Ste. Helène à paraître à la cour criminelle pour avoir assailli une femme et l'avoir battu parcequ'elle s'opposait à l'exécution d'une saisie qui lui avait été commise.

Admis à caution, Moisan s'était sauvé; mais un *true bill* ayant été trouvé contre lui par le grand jury, l'hiver dernier, un *Bench Warrant* fut émané par la Cour et M. Pagé se mit à la poursuite du coupable. Mardi au soir, vers 9 heures, M. Pagé le découvrit à St. Cyprien et l'amena à St. Hyacinthe où il fut renfermé dans la prison du district pour subir son procès au prochain terme criminel.

—Le correspondant parlementaire du *Journal de St. Hyacinthe* nous fait la petite malice suivante dans sa correspondance publiée hier:

«Vous voyez, M. le Rédacteur du *Courrier*, que je veux bien m'occuper de vous; mais je vous dirai naïvement, en ami, et tout bas à l'oreille que je suis peut-être le seul ici qui s'occupe de votre feuille; je m'accuse de vous lire, c'est un défaut que j'ai de commun avec les écoliers de St. Hyacinthe, me dit-on.»

Voilà une de ces petites malices naïves comme on en fait parfois les enfants quand ils se fâchent. «Ah! vous dites que mes correspondances n'ont pas le mérite de la finesse; attendez que je me venge! Vous n'êtes lu des écoliers et de moi!»

La petite colère du correspondant lui fait perdre la mémoire; il oublie déjà la conversation de ces membres dont il rendait compte l'autre jour. D'un côté il dit que le *Courrier* est l'objet de conversation de quelques membres et d'un autre, qu'il n'est lu que des écoliers. C'est par trop naïf; on dirait que nous avons affaire à un enfant.

Prohibition de la vente des liqueurs.

Dans une assemblée tenue le 11 du courant, à Ste. Marie de Monroir, le conseil de Comté a eu le louable courage de prohiber la vente en gros et en détail des liqueurs spiritueuses. Le conseil du comté de St. Hyacinthe vient aussi de passer une semblable résolution. Honneur et reconnaissance à ces deux comtés!—*Communiqué.*

—Des assemblées publiques ont eu lieu à Montréal et à Québec dans le but d'organiser des comités de souscription en faveur des pauvres ouvriers France. Dans l'une et l'autre de ces deux villes d'éloquents et patriotiques résolutions furent adoptées. Cette initiative de nos deux premières villes fait réellement honneur à leur population; nul doute que la souscription dont elle sera la cause ravivera encore les sentiments d'amitié et d'union sympathique qui existent de tout temps entre cette colonie et la France.

Nouveau cas d'empoisonnement.

—Dernièrement dans la paroisse de St. Stanislas (Dist. de Beauharnois) une malheureuse femme, adonnée à l'ivrognerie, s'est emparée secrètement d'une bouteille qu'elle croyait remplie de Whiskey. Elle s'empressa tellement de satisfaire sa honteuse passion, qu'elle avala, sans s'en apercevoir, de l'huile de carbon au lieu de Whiskey. Elle ressentit aussitôt les symptômes d'un grave empoisonnement qui, nous l'espérons, auront le bon effet de la dégoûter pour longtemps de sa délicate liqueur.

—Une dépêche de Oil-Spring d'hier le 16, nous apprend qu'une émeute sérieuse aurait eu lieu samedi dernier, dans cette localité, entre les blancs et les noirs qui y travaillent; les premiers se seraient organisés, auraient nommé un chef, et chassé les noirs de leurs habitations qu'ils auraient incendiées. Il existe une grande agitation. Des constables spéciaux ayant été nommés, on a pu arrêter plusieurs émeutiers.

Nous lisons dans l'*Orateur* de mercredi:—M. P. B. de LaBruère, de St. Hyacinthe, jeune avocat distingué bien connu à Montréal, a publié il y a quelques mois dans le *Courrier de St. Hyacinthe* un travail remarquable intitulé: «*Le Canada sous la domination Anglaise.*» Cette analyse historique d'une période de l'histoire du Canada a eu beaucoup de succès. Quelques amis du jeune auteur ayant manifesté le désir de voir son travail prendre la forme d'une brochure, M. de LaBruère s'est rendu à leurs sollicitations et doit commencer sous peu la publication de son essai. A cet effet, ses amis ont commencé des listes de souscription, et nous nous sommes faits un plaisir d'en ouvrir une dans notre Bureau. La brochure qui aura une soixantaine de pages sera bientôt prête à être mise en vente. Le prix de la souscription est de 25 centes.

PROVINCE DU CANADA.

QUARTIERS GÉNÉRAUX.

Québec, 13 Mars, 1863.

ORDRES GÉNÉRAUX DE MILICE. District Militaire No. 5 Bas-Canada. Deuxième Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire, St. Hyacinthe.

Pour être Lieutenant: Enseigne Pierre E. Leclère, jr., vice LaBruère, qui a la permission de résigner sa commission.

Pour être Enseigne: Henry J. Doherty, Gentilhomme, vice Leclère, promu.

—Dans les deux meeting en faveur de la Pologne tenus à Milan et à Florence, il a été décidé que l'on ferait des collectes en faveur de la Pologne. Le gouvernement qui avait déclaré ne pas vouloir tolérer ces meetings, a laissé faire. Il n'y a pas eu de désordre.

—Les conventions de mariage du prince de Galles assurent un revenu annuel de £10,000 à la princesse. Dans le cas où elle deviendrait veuve il lui sera payée, au lieu d'un douaire, la somme annuelle de £30,000. Avec toutes les précieuses qualités qu'on lui accorde elle serait alors encore un bon parti.

—On nous apprend, dit le *Courrier du Canada*, que les Messieurs du Séminaire ont résolu d'établir deux écoles militaires, l'une au petit Séminaire, l'autre à l'Université. En rendant ainsi obligatoire l'étude des éléments de l'art militaire, le Séminaire rendra ses élèves capables de remplir avec honneur, à leur sortie du collège, des grades dans la milice sédentaire ou dans la milice.

—Les Polonais résidant à New-York ont eu un meeting enthousiaste samedi soir à Steuben House. Provoquée par les graves affaires de Pologne, cette réunion avait pour but d'exprimer les sympathies des habitants envers ceux qui combattent pour l'indépendance de leur pays. Le docteur Machawiez président; tous les discours ont été faits en langue polonaise. Le meeting a adopté une réponse énergique à un appel du comité national polonais; et l'on a procédé à la nomination d'une commission chargée d'organiser une grande démonstration à Cooper Institute.

Les Piles d'Holloway guérissent du mal de Tête, des affections bilieuses, de la perte de l'appétit, et ni le tracés des affaires, ni le changement de température ne peuvent empêcher leurs effets; elles sont également sûres en toute saison et sous tous les climats; elles agissent doucement, sans donner de coliques, et fortifient l'estomac; elles provoquent une excrétion salutaire de bile, purifient le sang, rendent la peau saine, retrempe les nerfs et donnent une nouvelle vigueur à tout le système.

Naissances.

Vendredi dernier, Madame François Beaulé, de la Petite Rivière St. Charles, Québec, a mis au monde 3 fils. Ils sont tous trois bien portants.

Le 4 du courant, sa voisine, Madame Joseph Julien, a mis au monde 2 filles. Elles sont aussi bien portantes.

Décès.

En cette ville, le 16 du courant, à l'âge de 55 ans et 7 mois, après une courte maladie, Anthony Connolly, natif du comté de Sligo (Irlande).

Décédé, à St. Hugues, comté de Bagot, samedi le 14 du courant, Xavierine, âgée de 5 ans. Aglaée, dimanche le 15, à l'âge de 17 ans, et enfin Marie, lundi matin, à l'âge de 13 ans. Tous trois enfants de M. Hyppolite Petit, cultivateur. Les deux seuls enfants qui lui reste vont probablement mourir aussi de la même maladie: la Diphthérie.

A Washington, à l'hôpital militaire de cette ville, le 11 courant, Alphonse Palardy, fils de Prudent Palardy cultivateur de L'arabisation. Il était âgé d'environ 21 ans. Engagé dans l'armée américaine, comme soldat, il tomba malade et fut transporté à un des hôpitaux militaires de Washington. Avant de mourir il demanda que son cadavre fut envoyé à ses parents en Canada. Son désir fut suivi, et mardi M. Palardy recevait à la station du chemin de fer de cette ville, le cercueil contenant les dépouilles de son fils. Le jeune homme portait son uniforme militaire.

A Saint-Sulpice, le 12 du courant, à l'âge de 34 ans, Dame Marie-Caroline Robillard, épouse de M. Auguste Robillard.

St. Roch, le 14 du courant, Dame Geneviève Papin dit Leachance, veuve de feu Jean Genard, à l'âge de 31 ans et 2 mois. Elle laisse pour le regretter une nombreuse famille, composée de 14 enfants, 81 petits enfants et 31 arrière petits, ainsi qu'un grand nombre d'amis qui en garderont un long souvenir.

Magasin et Logement

A LOUER.

Le Magasin maintenant occupé par M. S. A. Larose, situé au coin du marché.

Possession au 1er mai.

S'adresser à M. Léonard Boivin.

St. Hyacinthe, 15 Mars, 1863.

Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu, par Autorité de Justice, à la porte de l'Eglise de St. Pie, LUNDI, le VINGT-TROIS du courant à DIX heures, A. M., au plus offrant enchérisseur, l'immeuble suivant dépendant de la communauté qui a existé entre feu Pierre Ménard et son vivant cultivateur de la paroisse de St. Pie et Dame Esther Beaudreau son épouse:

Une terre située au Rang L'Espérance en la Paroisse de St. Pie, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit Rang, par derrière au cordon des terres du Rang de St. Ours, d'un côté à Antoine Brodeur, et l'autre côté à Jean-Baptiste Sené, avec une maison et autres bâtiments dessus érigés.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

A. GAUTHIER, N. P.

St. Pie, 2 Mars, 1863.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 6 mars 1863.

Présents: Son Honneur le Maire, Messieurs Bayard, Bis, Dessaulles, Langlier, Malhot, Picard et Resther.

CONFORMEMENT à l'avis qu'il en a donné le vingt-sept février dernier, M. Resther fait motion. Que l'inspecteur de la Ville notifie messieurs F. X. L'heureux et Charles Vidal de démolir les maisons qu'ils possèdent dans la rue Concordie, qui menacent ruine, dans l'espace de vingt jours, après la notice donnée, et qu'à leur défaut de démolir les dites maisons dans le temps sus-mentionné par le dit inspecteur de la ville, il les fasse démolir aux frais et dépens des propriétaires.

Secondé par M. Dessaulles.

Agréé.

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, certifie que l'extraire ci-dessus est conforme au livre des délibérations du Conseil de la Ville de St. Hyacinthe.

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS, Sec. Trés.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 9 Mars, 1863.

AVIS.

Les Syndics de l'Eglise et Sacristie de la Paroisse de Ste. Cécile de Milton, donnent Avis Public qu'ils donneront à l'entreprise les ouvrages qui restent à faire à l'Eglise et Sacristie de Ste. Cécile de Milton, le VINGT de MARS prochain. Et que des soumissions à cette fin, seront reçues jusqu'au DIX-HUIT MARS prochain.

Les soumissions pourront voir le devis ou énumération des ouvrages à faire, chez Chs. Brin, Ecr., N. P., à Ste. Cécile de Milton.

Les Syndics donnent en même temps avis qu'ils payeront au fur et mesure que les travaux se feront.

Ste. Cécile, ce 26 février, 1863.

JOSEPH GAUDET,

Président des Syndics.

EAUX DE KISSINGEN

et de

VICHY.

Ces dernières généralement préférées au Congrès.

Sont prescrites par

PROVINCE

\$100

GRAND DEPOT GENERAL DE MARCHANDISES SECHES A LA MODE

LA BANQUE DE MARCHANDISES SECHES
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE, C.E.

Petit Profit.—Caissier.
St. Hyacinthe, 21 Décembre, 1862.

N. B.—M. Doherty reçoit des Trente Sous Anglais ou Américains en échange pour du Papier.

POISSONS, POISSONS.

Le Son signé offre en vente une grande variété de POISSONS SALÉ, tels que

MORUE,
MAQUERAU,
HARENGS,
SAUMON,
5c., 6c., 7c.
LÉONARD BOIVIN.
St. Hyacinthe, 11 Novembre, 1862.

IMPORTATION D'ANGLETERRE.

Le Soussigné attire l'attention du public sur la NOUVELLE IMPORTATION qu'il reçoit actuellement d'Angleterre et d'Écosse, consistant en toutes espèces de

Ferronneries,
Quincaillerie,
5c., 6c., 7c.,
LÉONARD BOIVIN.
St. Hyacinthe, 11 Novembre, 1862.



J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE PHOTOGRAPHE.

Maison Préfontaine & Laliberté
RUE CASCADES.

M. Sauvageau, tout en remerciant respectueusement le public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son nouvel Atelier de Photographie, prend la liberté d'annoncer qu'il importe directement des États-Unis un choix de **BOITES** de premier goût qu'il peut vendre à des prix plus réduits que partout ailleurs.

M. SAUVAGEAU sera toujours prêt à photographier des **Portraits pour Albums,** et de toute autre grandeur désirée. Aussi des **PORTRAITS sur TOILE,** pour expédier par lettre, et **sur FER et sur VERRE,** à des prix très modérés.

M. SAUVAGEAU offre en vente les portraits suivants:
PIE IX.
MGR. PRINCE.
MGR. TACHE.
MGR. BÉDINI.
MGR. LAROCQUE.
MESS. GIROUARD.
Et les principaux dignitaires de la Cour de Rome.
De diverses grandeurs.
St. Hyacinthe 4 Mars 1862.

MÈRES PRENEZ GARDE A VOS ENFANS!

VERS! VERS!

La glaire ou la morve est le nid dans lequel les Vers déposent leurs œufs. La sécrétion de la glaire est bien plus grande chez les enfants que chez les Adultes. Quand ils ne sont pas en bonne santé les vers augmentent en nombre avec une rapidité étonnante. Cette glaire ou ce nid est rejeté immédiatement par l'usage du

"OLD DR. MCKENZIE'S WARM CANDY STICK."
La ressemblance en goût et en apparence avec un candy ordinaire fait que l'enfant le mange sans se douter qu'il prend médecine. Or il y a des vers les résultats sont indésirables. L'enfant du Rev. J. McDougall, de Dundee, âgé de 10 ans envoya plus de 500 vers en trois jours; le père certifie que ce vermineux sauta son enfant avec la grâce de Dieu. Des milliers de témoignages semblables sont donnés, sans sollicitation, au propriétaire actuel.

UNE FAUSSE IMPRESSION COMMUNE.—Beaucoup sont sous l'impression que si les vers ne sont pas renvoyés après que le Vermifuge est pris, que le remède n'a pas eu son effet. C'est là une grande erreur; comme le Candy Vermifuge enlève le nid des vers, les vers meurent, en plus ou moins grande quantité, se dissolvent en glaire ou morve avant d'être renvoyés; quoique généralement les vers sont renvoyés par quantité.

Vendu en détail par tous les Droguistes et les Pharmaciens en Europe et en Amérique, à 15 centimes par paquet ou 50 centimes pour quatre paquets. Assurez-vous que chaque paquet porte la signature de B. E. McKenzie, M.D., Glasgow, sur l'enveloppe.

Demandes le Vermifuge Candy du Dr. McKenzie.

Agents de vente en gros.

NORTHROP & LYMAN, Newcastle, C. O.
LYMAN, CLARK & Co., F. HENRY & Co.,
Montreal, C. E.
J. WINER & Co., Hamilton, C. O.

A. N. McDONALD & Co.,
Importateurs pour les Canadas.
BROCKVILLE, C. O.

Tous ordres devraient être adressés.—Nov. 62

GROCERIERS
DISSOLUTION!!!
A. MAYNARD,
Coin des Rues Cascades et St. Denis.
Vis-à-vis le Marché.
MARCHAND DE
FLEUR, PROVISIONS, ÉPICERIES, FAYENCE.
VINS ET LIQUEURS.
Grains de toutes sortes achetés au plus haut prix du Marché, pour Argent.

St. Hyacinthe 15 Mars 1862.

HOTEL DE MONTREAL.

TENUE PAR

ABRAHAM MONETTE.

Près de la Station du Chemin de Fer du Grand Tronc.

Le Propriétaire de cet Etablissement vient d'ouvrir en addition à son ancienne Maison, un vaste bâtiment à Trois Étages, ce qui en fait maintenant un

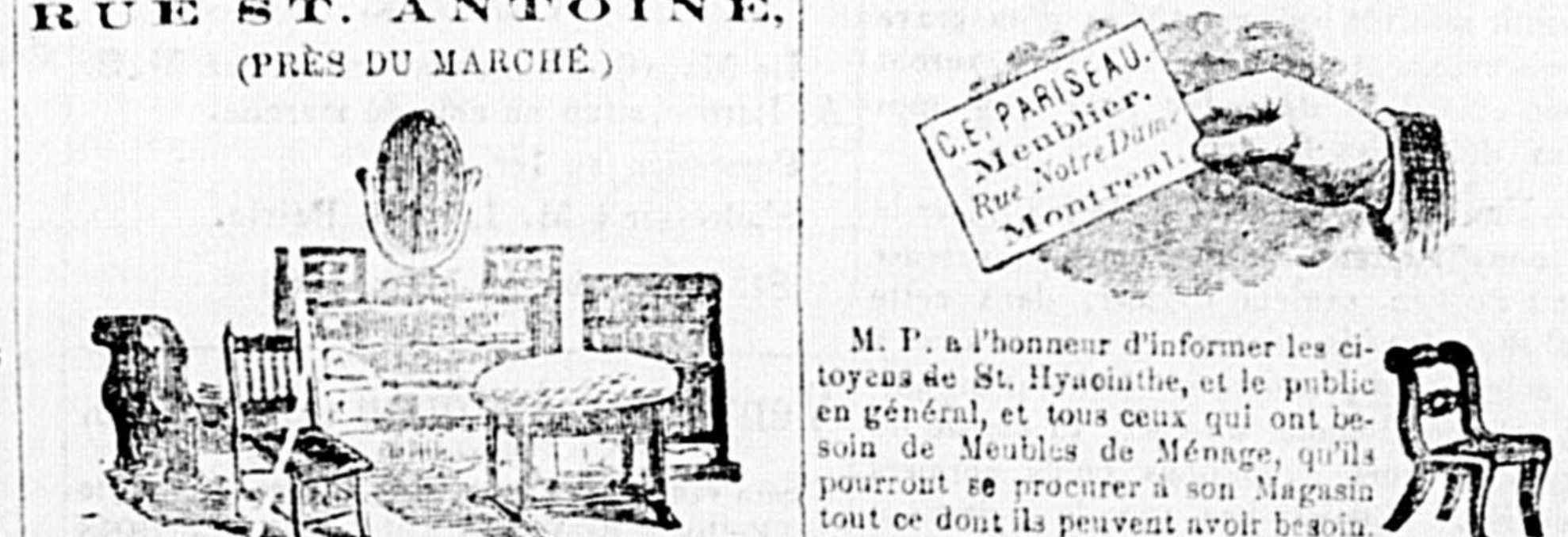
Hotel de 1ère Classe, le plus spacieux de St. Hyacinthe.

Cet Hôtel est entièrement meublé à neuf et Messieurs les Voyageurs y trouveront tout le confort désirable. La table sera toujours abondamment servie des meilleurs produits du Marché. Les Vins et Liqueurs seront de premier choix. 17 De plus: Grande Cour et Bonnes Courtes!

St. Hyacinthe, 28 Août 1862.

ATTENTION! ISIDORE HERIBEL

MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE,
(PRÈS DU MARCHÉ)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que

COUCHETTES, COMMODOES, SOPHAS,
TABLES, CHAISES, ETC.,

et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délai.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

MÉNAGEZ VOTRE SANTÉ ET VOTRE BOURSE

Faites usage du Café de l'Inde de l'Est de Kent,

Qui se vend au meilleur marché et qui est le plus salubre.

SEULEMENT 23 CENTS PAR LIVRE.

Un discount libéral aux Epiciers,

Ce Café a deux fois la force du JAVA,

Avec toute sa délicieuse saveur.

En paquet d'une livre seulement.

Il est en grand usage dans les grandes maisons de pension et recommandé par grand nombre de Physiciens et de Membres du Clergé comme le plus délicieux Café qui ait encore été vendu.

Témoignage de l'Éminent

DR. JAMES BOYLE:

J'ai soigneusement examiné et employé le **Café de Kent de l'Inde de l'Est,** et l'ai trouvé **SALUTÉ et NUTRITIF.** Je le recommande spécialement aux personnes nerveuses dyspeptiques et pour l'usage général des Familles. Je le regarde supérieur à tout autre Café en saveur et en autre qualité.

JAMES BOYLE, M.D., No. 186, Chambers St.

DEPOT GÉNÉRAL:

154, BEAD ST., N. Y.

LOVELL'S GENERAL GEOGRAPHY

FOR THE USE OF SCHOOLS,
Avec 51 Cartes coloriées et 113 belles Gravures.
vendu au "Courrier de St. Hyacinthe."
PRIX \$1

Ambroisie de Sterling, Pour les Cheveux.



Copie d'une photographie de la vie de Madame L. A. Brown, montrant les effets de l'Ambrosie de Sterling.

CERTIFICAT.

La présente est pour certifier qu'il y a environ 18 mois, j'ai commencé à faire usage de l'Ambrosie de Sterling. Ma chevelure était courte, claire et mes cheveux se perdient. J'avais essayé plusieurs toniques et fortifiants pour les cheveux, sans aucun avantage. Peu de temps après faisant usage de l'Ambrosie, mes cheveux cessèrent de tomber et se mirent à croître si rapidement qu'ils m'étonnèrent. Maintenant ma chevelure est épaisse, douce et lustrée; mes cheveux ont 5 pieds 4 pouces de long, (quand je les laisse tomber, ils touchent à terre). J'attribue ce résultat à l'usage de l'Ambrosie de Sterling; va que, depuis que je m'en sers j'ai abandonné tout autre remède.

Mme. Lucy A. Brown.

Assermenté devant moi,

Ce 15 Avril, 1861.

H. N. PARKER,

Com. de Dead, City Hall, New-York.

L'AMBROSIE de Dr. STERLING est un stimulant, une extraction de racine, d'écorce et d'herbes: il est remarquable pour sa propriété, sa durée et son lustre; on l'emploie comme antidote médical propre à l'embellissement de la chevelure. Il est un fait connu à des milliers de personnes dans la ville de New-York que c'est la seule antidote, jusqu'à aujourd'hui découverte, qui guérit les maladies du cuir chevelu et fait pousser les cheveux.

Prix: \$1, par boîte, contenant deux bouteilles.

Dr. H. H. Sterling,

Propriétaire.

No. 493, BROADWAY, NEW-YORK.



M. DAMASE RICHER,

Forgeron, à l'honneur d'informer le public de St. Hyacinthe et des environs qu'il tient sa boutique dans la rue Concordie, et qu'il répare les fers, pistolets, etc., de plus il ferre les chevaux avec des fers d'une espèce nouvelle, au même prix qu'ailleurs, et il garantit que ces fers ne se botent pas.

De plus, M. D. Richer, soigne les chevaux comme Médecin Vétérinaire, tel que Ring-Bone, Blood-Spavin ou Moile proprement dit, Courbe, Reard, pour Vers, Inflammation des intestins, la Fecure, Verrue, Empus et Splint, Embrocation, Purgation et une infinité d'autres maladies trop longues à énumérer ici.

Presse pour Copier, Portative et Patentée, de VAN ANDEN.

Deux Grandeurs: \$1.00 et \$1.25.

HANNAH & CO.,

Seuls Propriétaires, au No. 335 Broadway, Moffatt Building, New-York.

1774 la réception du prix, il sera expédié une Presse, sans frais de Port, à n'importe quelle adresse.

De grands avantages offerts aux Agents intelligents.

Telle est la valeur et l'utilité réelle de cet objet que les propriétaires n'hésitent pas à exprimer l'espoir, partagé par toutes les personnes qui ont une idée du mérite extraordinaire de la Presse, qu'il sera bientôt entre les mains de toute personne intelligente qui écrit.

1er Décembre 1862.

OBSERVATEUR MAGIQUE DU TEMPS

Perfection du Mécanisme.

Une des Montres les plus précieuses, des plus convenables et de beaucoup des moins chères qu'il y ait jamais vendues. Ces Montres ont en elles-mêmes et dans leurs rouages tout ce qui est nécessaire pour se remonter, ce qui rend tout à fait inutile l'usage d'une Clef. Les boîtes de ces Montres sont faites avec deux métaux différents: l'intérieur étant de 16 carats d'or. Elles ont le levier perfectionné de rubis et sont garanties comme pouvant bien le temps. Prix, par boîte d'une demi-douzaine \$204. Un échantillon en boîte de maroquin, pour ceux qui désirent en acheter pour la vente en gros, expédié pour \$35, par Express, avec un bill payable en recevant la boîte. Les soldats doivent payer d'avance parce que nous ne pouvons collecter dans l'armée. Application

HUBBARD, BROS. & CO., IMPORTATEURS

Cor. Nassau & John Sts., New-York.

7 Janvier, 1863.

TERRES A VENDRE.

Une magnifique terre située dans le Petit Rang, de six arpents de front et de trente-cinq de profondeur, à 50 arpents de la ville de St. Hyacinthe, toute en culture, avec 3 maisons, hangars, 2 granges, 2 étables et autres bâtimens. Vis-à-vis de cette terre, de l'autre côté du chemin, il y a un arpent de terre en superficie destinée à un jardin. Cette terre se trouve près de l'école de l'arrondissement.

Une autre terre dans la paroisse de St. Barnabé sur le rang de St. Amable, à 25 arpents de l'église, cette terre est de la contenance de 65 arpents dont 25 en culture. Le reste est en beau bois de toute espèce, une belle serre, une grange de 40 sur 42 toute neuve, avec 2 étables compris dans la grange, cette terre abonde à la ferme Yamaska.

En outre une autre terre située dans le rang de St. Basile à 14 lieues de St. Hyacinthe toute en bois franc, une maison et une étable toute neuve, y compris trois superbes sucreries en parfaite opération. Tout autres il y a trois moulins à séde, deux à 80 pieds et l'autre à 6 arpents.

Conditions très libérales.

S'adresser à

JEAN-BAPTISTE GILBERT,

au Petit Rang.

St. Hyacinthe, 6 novembre, 1862

PHOTOGRAPHIE!!

M. JOSEPH RICHER,

Pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a ouvert son Atelier à cru devoir augmenter considérablement son matériel, et s'est adjoint, comme associé, M. BIENVENU, dont le nom est bien connu comme Artiste dans l'art de l'AMBRÔISIE, et de la PHOTOGRAPHIE, et qui a constamment travaillé dans les premiers Ateliers de Montréal.

Leurs ouvrages seront exécutés à la satisfaction générale et dans les derniers goûts. Ambrosies sur VERRE, sur PAPIER et sur TOILE, de toute grandeur, depuis la grandeur naturelle jusqu'à un portrait pour épinglette ou bague. Photographies de toute grandeur, pour Albums et autres.

177 Aussi, PEINTURES A L'HUILE.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Place du Marché.

St. Hyacinthe 14 Mars 1862

Léonard Beaudry

Marchand Bijoutier et Horloger.

Le Magasin si populaire et si renommé de M. BEAUDRY, est transporté depuis le 12 Mai contenant dans cet immense édifice en pierre, sis au

Coin des Rues St. Antoine et St. François

PLACE DU MARCHÉ.

Ci-devant occupée par M.E. Benoit, dit Livernois.)

M. Beaudry a considérablement agrandi son local et fait une augmentation très grande dans son Assortiment de JOUAILLERIES et BIJOUTERIES, telles que:

Montres de toutes descriptions, Horloges, Épingles en Or et en Argent, Vases Sincères, Ornements d'Eglises, et Draps pour Habits Sacerdotaux.

— AUSSI, —

UN CHOIX DE JOUETS D'ENFANTS TRÈS

VARIES ET DANS LES DERNIERS

NIERS GOÛTS.

M. Beaudry a mis son établissement sur un pied important et se trouve en état de remplir toute demande qui lui sera adressée et de satisfaire ses pratiques. Le Patronage qu'il a déjà obtenu du Public, par sa ponctualité, ses prix réduits, l'élégance, le bon goût et la Variété des Articles qu'il offre en vente, lui est un sûr garant que ses Amis et ses pratiques n'oublieront pas que chez lui, et seulement chez lui, ils trouveront ce dont ils ont besoin.

Léonard Beaudry exécute lui-même toutes les réparations, dans sa ligne, le plus rapidement possible et avec le plus grand soin.

N'oubliez pas! Magasin de Léonard Beaudry! Montres! Horloges! etc., Place du Marché! St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe Mai 1863

ASSORTIMENT COMPLET

de

Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Écoles; Livres de Comptes et Fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Cadres, Images, Médallions, Christes, Chapelles, Médailles et Bénédictines; Peinture, Boîtes de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouterie, Montres, Horloges, Mirrors; Parfumerie, Brosses, Peignes; Vases, Fleurs, Statues en Porcelaine; Tapisserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer, (agence pour le Canada).

Nos caves sont toujours pourvues de Vins et d'Eau-de-Vie de qualité supérieure.

J. B. ROLLAND & FILS.

AVIS AUX CONSOMPTIFS.

Le soussigné ayant été guéri dans l'espace de quelques semaines par l'effet d'un remède très simple, après avoir souffert pendant plusieurs années d'une maladie de Poitrine, et de cette autre maladie mortelle la Consommation, est désireux de faire part au public des moyens employés pour sa guérison.

A ceux qui le désirent, il pourra envoyer une copie de la prescription (exempt de charge) avec les directions nécessaires, et ils seront certains d'avoir un remède infallible pour la guérison de la Consommation de l'Asthme et des Bronchites. Le seul désir du soussigné est d'envoyer cette description pour soulager ses frères affligés et il espère que tout homme souffrant de cette maladie s'empresera d'employer ce remède car il ne coûtera rien et peut produire beaucoup.

Voici l'adresse

Rev. EDWARD A. WILSON,

Williamsburg,

Kings County New-York.

ANSELME FONTAINE.

NOUVEAU MAGASIN DE

BOTTES ET SOULIERS,

RUE CASCADES, PLACE DE O. DESILETS, ECR.

177 Tous Ouvrages exécutés à demande. 14

St. Hyacinthe, 1er Juin 1862.

LOTION MAGIQUE.

Contre le Mal de Tête, la Névralgie, le Rhumatisme, les étourdissements, les Catarrhes, les maux de Dents.

La Lotion Magique arrête le Mal de Tête, la Névralgie, le Rhumatisme, etc., etc. Si l'on agit exactement la direction donnée avec la bouteille.

De une à huit bouteilles guériront sûrement le Rhumatisme.

A vendre chez tous les marchands de la Province, et à la pharmacie du Dr. Buckley.

PIERRE HOULE,

MAGASIN DE CHAUSSURES,

COIN DE LA PLACE DU MARCHÉ,

St. Hyacinthe.

M. P. HOULE, tout en offrant ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour la liberté de leur annoncer qu'il a transporté son établissement dans la nouvelle maison qu'il vient d'acquiescer au coin de la Place du Marché, vis-à-vis M.M. Préfontaine & Laliberté, où il vient d'ouvrir un Magasin de Chaussures auquel est attaché sa boutique, et où il aura constamment en mains un assortiment varié et choisi de

Bottes, Bottines, Souliers,

ETC., ETC., ETC.

Qu'il vendra à bien bon Marché.

— De plus, —

M. Houle sera toujours prêt, comme par le passé à recevoir toute commande qu'il exécutera sous le plus bref délai et avec les meilleurs matériaux.

St. Hyacinthe, 1er Septembre 1863.

MARCHANDISES D'AUTOMNE, D'HIVER.

M. A. S. Archambault,

Vient de recevoir un assortiment considérable de MARCHANDISES D'AUTOMNE et D'HIVER dans les derniers goûts:

POUR DAMES:

UN CHOIX DES PLUS VARIÉS DE

CHAPEAUX,

FÊTURES, (nouveau patron),

RUBANS,

PLUMES,

MANTEAUX, &c., &c.

POUR MESSIEURS:

FLANELLE, pour chemises,

CASIMIR, pour pantalons,

DRAP, pour surcoat et pardessus,

POUR LES MESSIEURS DU CLERGÉ:

DRAP POUR SOUTANE.

Madame Archambault se charge de GARNIR les CHAPEAUX, comme par le passé.

— DE PLUS, —

ON RECOIT DES GUENILLES EN ÉCHANGE

POUR DES MARCHANDISES.

St. Hyacinthe, 16 Oct. 1862.

DEMANDES.

Avec un salaire de \$30

par mois toute dépense

payée.

On demande des AGENTS, dans toutes les parties du Canada Est et Ouest, pour la vente d'une

NOUVELLE MACHINE A COUDRE,

Non encore introduite en Canada.

177 Une prompte fortune peut être réalisée par leur vente.

177 S'adresser immédiatement, à

MICHEL RATTY,

Agent Général,

Bureau de Poste, Québec.

Québec, 29 Sept., 1862.

AVIS